



# UNITE DE TRAITEMENT DU RENSEIGNEMENT FINANCIER

RAPPORT ANNUEL 2018







### Sa Majesté le Roi Mohammed VI que Dieu L'Assiste

« Ce noble objectif ne pourrait être pleinement atteint que si les menaces transnationales qui pèsent sur la paix et la sécurité du Continent sont, partout et ensemble, combattues avec force et vigueur. Le terrorisme, les actes de piraterie en mer, le crime organisé, les réseaux de traite des êtres humains et le trafic de drogue et d'armes, requièrent, en effet, des réponses concertées, inclusives et solidaires. »

**Extrait du discours de Sa Majesté le Roi Mohammed VI que Dieu L'Assiste, adressé au 4<sup>ème</sup> Sommet Afrique-Union Européenne à Bruxelles, tenu les 02 et 03 avril 2014**

« Par ailleurs, il appartient aux institutions et aux autorités de régulation et de contrôle financier d'assurer le suivi des différentes opérations...»

**Extrait du discours de Sa Majesté le Roi Mohammed VI que Dieu L'Assiste à l'occasion de l'ouverture de la 1<sup>ère</sup> session de la 4<sup>ème</sup> année législative de la 10<sup>ème</sup> législature le 11 octobre 2019**





# SOMMAIRE

<b>MOT DU PRÉSIDENT</b>	<b>5</b>
<b>CHAPITRE PRÉLIMINAIRE</b>	<b>7</b>
1. STATUT JURIDIQUE, MISSIONS ET COMPOSITION DE L'UNITÉ	8
2. VISION ET OBJECTIFS STRATÉGIQUES	11
3. PLAN STRATÉGIQUE DE L'UNITÉ AU TITRE DE L'ANNÉE 2018	12
<b>CHAPITRE PREMIER : LA COORDINATION NATIONALE</b>	<b>15</b>
1. LE PROJET D'AMENDEMENT DE LA LOI N° 43-05	17
2. L'ÉVALUATION NATIONALE DES RISQUES	19
3. L'ÉVALUATION MUTUELLE DU DISPOSITIF NATIONAL	21
<b>CHAPITRE DEUXIÈME : ACTIVITÉS DE L'UNITÉ</b>	<b>27</b>
1. ACTIVITÉS NATIONALES DE L'UNITÉ	28
2. ACTIVITÉS INTERNATIONALES DE L'UNITÉ	34
3. ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES DE L'UNITÉ	41
<b>CONCLUSION</b>	<b>51</b>
<b>FAITS MARQUANTS 2018</b>	<b>53</b>
<b>ANNEXE</b>	<b>57</b>



## MOT DU PRESIDENT

L'activité de l'Unité de Traitement du Renseignement Financier a connu en 2018 une nouvelle impulsion qui s'est traduite par le renforcement de la coordination nationale et de la coopération entre les différents Départements ministériels, les autorités de supervision et de contrôle et les professions juridiques réglementées concernés par la prévention et la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et ce, afin de relever les défis auxquels notre pays est confronté et consolider les relations de coopération avec nos partenaires nationaux et étrangers.

A cet égard, il s'est avéré urgent de finaliser le projet d'évaluation nationale des risques (ENR), dont le premier atelier de lancement des travaux s'est tenu à Rabat du 3 au 5 mai 2016, avec l'assistance technique de la Banque Mondiale, et qui devait être achevé avant le lancement du deuxième cycle d'évaluation mutuelle du dispositif national de lutte contre le blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme (LBC/FT), à partir du deuxième semestre 2017.

Il s'agit, en effet, du premier exercice du genre pour notre pays dont le succès requiert une forte implication de tous les partenaires publics et privés, un grand effort de coordination entre l'ensemble des intervenants pour la collecte des informations et données statistiques, une bonne maîtrise des outils techniques, outre une démarche d'une forte teneur pédagogique.

Il était également nécessaire de bien assimiler la méthodologie de la Banque Mondiale par tous les acteurs concernés, dont le déploiement restait tributaire de son adaptation au contexte national et à l'ordonnancement juridique interne.

Ainsi, l'identification des risques encourus en matière de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme est un élément central pour la conception et la mise en œuvre d'une stratégie nationale visant à les atténuer.

Elle permet également de mettre en œuvre l'approche basée sur les risques en vue d'allouer les ressources de manière optimale, tenant compte des degrés des menaces et des vulnérabilités relevées.

Par ailleurs, cette mobilisation et cette forte implication devaient être renforcées pour réaliser avec succès le deuxième cycle d'évaluation mutuelle du dispositif national de LBC/FT par le Groupe d'Action Financière du Moyen Orient et de l'Afrique du Nord (GAFIMOAN), ayant débuté fin 2017.

L'année 2018 a été l'année de l'évaluation du dispositif national de LBC/FT par excellence, compte tenu de la multiplicité et de la diversité des étapes de l'évaluation mutuelle au cours de l'année.

Ce processus a été entamé en juin 2017 avec le questionnaire d'évaluation, suivi de la visite sur place en mars 2018, puis de la réunion « face to face » en septembre 2018 à Manama, et de la réunion plénière de Beyrouth en novembre 2018.



Nul besoin de rappeler que l'évaluation nationale des risques avec la stratégie nationale de LBC/FT qui y est adossée, objet du Résultat Immédiat n°1 et des Recommandations du Groupe d'Action Financière (GAFI) n°1 et 2, représentent la pierre angulaire, voire le fondement de tout l'édifice en matière de lutte contre les infractions de BC/FT et, certainement, l'élément déterminant dans l'évaluation de l'efficacité de tout le dispositif national.

En effet, Il s'agit d'assurer l'évaluation régulière des risques de blanchiment des capitaux et de financement du terrorisme au niveau national et de proposer les adaptations nécessaires du dispositif LBC/FT en fonction des risques identifiés et du niveau de risque qui leur est attribué.

Pour pouvoir jouer pleinement son rôle stratégique de coordonnateur de tout le dispositif national de LBC/FT et en vue de consolider et d'améliorer son efficacité, l'Unité a basé sa stratégie d'intervention et de mise à niveau en matière de LBC/FT, sur le renforcement de ses potentiels humain, logistique et organisationnel.

Il s'avère impérieux de maintenir cette dynamique compte tenu des enjeux futurs; notre pays étant appelé à améliorer constamment son dispositif aussi bien sur le plan de la conformité technique que sur le plan de l'efficacité à travers une bonne maîtrise des risques de BC/FT et l'efficacité des stratégies sectorielles et nationale de lutte contre la criminalité financière organisée.

Pour conclure, je voudrais exprimer mes remerciements aux différents Départements et institutions concernés, pour leur forte implication et leur contribution active au succès de l'opération de l'évaluation mutuelle du dispositif national de LBC/FT, ainsi que pour leur mobilisation pour l'élaboration du premier rapport du Royaume du Maroc relatif à l'évaluation nationale des risques de BC/FT.

Je les exhorte également à poursuivre leurs efforts et leur mobilisation afin que notre pays puisse occuper la position qu'il mérite sur la scène internationale sous le Haut Patronage de Sa Majesté le Roi Mohammed VI que Dieu L'Assiste.

**Jawhar NFISSI**  
**Le Président**



# CHAPITRE PRÉLIMINAIRE



## 1. STATUT JURIDIQUE, MISSIONS ET COMPOSITION DE L'UNITÉ

En vertu de l'article 15, alinéa 2 de la loi n° 43-05 relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux telle que modifiée et complétée, l'Unité de Traitement du Renseignement Financier (l'Unité) élabore le présent rapport de son activité au titre de l'année 2018 et le présente au Chef du Gouvernement.

Dans ce rapport qui est publié par l'Unité, celle-ci rend compte de l'ensemble de ses activités notamment, les dossiers traités et/ou transmis aux autorités judiciaires et la typologie des opérations de blanchiment de capitaux.

L'Unité est l'instance nationale de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT). Cette instance, de type administratif, est créée auprès du Chef du Gouvernement.

L'Unité a été instituée en vertu de l'article 14 de la loi n°43-05 relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux et de son texte d'application, le décret n° 2-08-572 du 24 décembre 2008.

L'installation de son Président et de ses membres par le Premier Ministre a eu lieu en date du 10 avril 2009.

Etant placée au centre du dispositif marocain de LBC/FT, l'Unité exerce des attributions générales et d'orientation, ainsi que des activités opérationnelles, de supervision et de contrôle.

Les principales attributions générales et d'orientation de l'Unité sont :

- proposer au Gouvernement toute réforme législative, réglementaire ou administrative nécessaire en matière de LBC/FT ;
- donner son avis au Gouvernement sur le contenu des mesures d'application de la prévention contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (BC/FT) ;
- fixer les conditions particulières afférentes aux opérations qui entrent dans le champ d'application de la loi anti-blanchiment de capitaux ;
- collaborer et participer avec les services et autres organismes concernés à l'étude des mesures à mettre en œuvre pour lutter contre le BC/FT ;
- assurer la représentation commune des services et organismes nationaux concernés par la LBC/FT.

Les principales attributions opérationnelles de l'Unité sont :

- recueillir, traiter et demander les renseignements relatifs aux actes suspectés d'être liés au BC/FT et décider de la suite à réserver aux affaires dont elle est saisie ;
- exercer le droit de communication auprès des personnes assujetties, des administrations et des autres organismes de droit public ou de droit privé ;
- échanger avec les Cellules de Renseignements Financiers (CRF) étrangères, les renseignements financiers liés au BC/FT ;
- transmettre au Parquet les cas susceptibles de constituer une infraction de BC/FT ;
- constituer une base de données concernant les opérations de BC/FT.

L'Unité est appelée à exercer le rôle d'autorité de supervision et de contrôle vis-à-vis des personnes assujetties ne disposant pas d'une telle autorité désignée par une loi.

A ce titre, elle veille au respect, par les personnes assujetties soumises à sa supervision et son contrôle, des dispositions édictées par la loi n°43-05 relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux telle que modifiée et complétée et fixe les modalités y afférentes.

L'Unité est dirigée par son **Président**. Il préside le Conseil des membres de l'Unité.

Elle est composée en outre :

- du **Conseil des membres** en tant qu'organe collégial dans lequel siègent les représentants des Départements ministériels concernés : le ministère chargé des Finances, le ministère chargé de la Justice, le ministère chargé de l'Intérieur en plus des représentants de Bank Al-Maghrib, de la Direction générale de la sûreté nationale, de l'Etat-major de la Gendarmerie royale, de l'Administration des douanes et impôts indirects, de l'Autorité marocaine du marché des capitaux et de l'Office des changes ;
- du **Secrétaire général**, qui dirige sous l'autorité du Président, les services administratifs et techniques.

Le Conseil collégial tient deux réunions ordinaires par an sur convocation du Président de l'Unité et peut se réunir à titre exceptionnel chaque fois que c'est nécessaire.

Ainsi, le Conseil a tenu sa première réunion le 21 février 2018, consacrée principalement aux préparatifs de la visite sur place des évaluateurs dans le cadre du deuxième cycle d'évaluation mutuelle du dispositif national de LBC/FT.

Les principales décisions adoptées lors de cette réunion sont les suivantes :

- mobilisation des administrations et établissements concernés pour la réussite du deuxième cycle d'évaluation du dispositif national de LBC/FT ;
- présentation aux membres du projet de rapport sur l'évaluation nationale des risques, pour validation, dès sa finalisation, préalablement à sa soumission au Chef du Gouvernement pour approbation. Ce rapport devrait servir de base pour l'élaboration d'une stratégie nationale en matière de LBC/FT ;
- respect d'intervalles raisonnables entre les réunions à tenir avec Bank Al-Maghrib pour permettre à cette dernière d'avoir le temps raisonnable de coordonner avec les banques qui seraient retenues pour s'entretenir avec les évaluateurs ;
- désignation par les administrations et établissements concernés de hauts responsables pour s'entretenir avec les évaluateurs et les inviter à faire des présentations succinctes sur leur domaine d'activité en relation avec la LBC/FT appuyées par des cas pratiques et donner, le cas échéant, des réponses et des éclaircissements sur les risques identifiés par les évaluateurs ;
- transmission par l'Unité, à travers un canal informel, de feedback reçus sur les réunions tenues au sein des administrations et établissements concernés; étant précisé que l'Unité se chargera de la coordination à cet égard ;
- respect par les Institutions concernées de la date butoir du 20 mars 2018, pour l'adoption des textes réglementaires relatifs à la LBC/FT.

La deuxième réunion plénière s'est tenue le 4 juillet 2018, à l'issue de laquelle les principales décisions ci-après, ont été adoptées :

- mise en place d'une commission nationale composée de personnes disposant des compétences requises dans leurs domaines respectifs pour défendre le dossier marocain lors de la réunion « face to face » ;
- sensibilisation des administrations et des établissements concernés sur l'importance de la réunion « face to face » pour réussir cette échéance dans la perspective d'un rehaussement des niveaux de conformité technique et d'efficacité ;
- identification, dès réception du rapport d'évaluation mutuelle du GAFIMOAN, des Recommandations du GAFI et des Résultats Immédiats pour lesquels la notation pourrait être améliorée et désignation, sur cette base, des membres de la commission qui prendra part à la réunion susvisée ;
- tenue à l'initiative de l'Unité de réunions préparatoires à la rencontre « face to face » au cours des mois de juillet et de septembre ;



- soumission de la nouvelle version du rapport d'évaluation nationale des risques aux membres de la commission nationale de l'ENR, pour avis et complément d'information. La version validée par ladite commission sera transmise aux membres de l'Unité et aux autres administrations concernées dès qu'elle sera finalisée pour recueillir leurs commentaires et observations. Ce rapport fera, ensuite, l'objet du deuxième atelier à tenir avec la Banque Mondiale préalablement à sa soumission au Gouvernement, pour adoption définitive ;
- soumission aux membres du projet d'amendement de la loi n° 43-05 pour recueillir leurs observations en vue de sa finalisation, avant sa transmission au Secrétariat Général du Gouvernement ;
- amendement par les administrations et établissements concernés de leurs textes réglementaires à la lumière des nouvelles dispositions de la loi n° 43-05 et des observations soulevées par les évaluateurs ;
- constitution d'une commission qui sera chargée de l'élaboration et du suivi du plan post-évaluation dont les actions seront arrêtées à l'issue de la réunion plénière du GAFIMOAN prévue en novembre 2018 ;
- revue de la forme actuelle de la déclaration de soupçon en vue de son amélioration et examen de la possibilité de mettre en place le guide méthodologique y afférent et d'identifier les informations complémentaires à demander aux assujettis ;
- programmation de réunions bilatérales régulières entre les services de l'Unité et les services opérationnels des autorités de supervision et de contrôle pour une mise au point périodique.

## 2. VISION ET OBJECTIFS STRATÉGIQUES

Les pouvoirs publics ont fait de la LBC/FT une de leurs principales préoccupations au cours de la décennie écoulée pour contrecarrer les menaces auxquelles notre pays est exposé.

Dans ce cadre, ils ont entrepris des efforts considérables en vue de mettre en œuvre les normes internationales pertinentes adoptées notamment par le GAFI et de promouvoir la mise en œuvre efficace de mesures législatives, réglementaires et opérationnelles, et ce, dans l'optique de préserver l'intégrité du système financier national contre toute utilisation abusive ou illicite.

Pour ce faire, les pouvoirs publics ont privilégié une approche intégrant l'ensemble des acteurs et institutions concernés, et ont mandaté l'Unité pour en assurer la coordination nationale, en plus de ses prérogatives institutionnelles.

A cet égard et en vue de consolider et d'améliorer le fonctionnement du dispositif de LBC/FT dans son ensemble, l'Unité, et conformément à ses missions, a basé sa stratégie d'intervention en matière de LBC/FT, en collaboration avec les autres acteurs nationaux et internationaux, sur les axes stratégiques présentés ci-dessous.

### 3. PLAN STRATÉGIQUE DE L'UNITÉ AU TITRE DE L'ANNÉE 2018

#### **Axe stratégique n°1 : Renforcer et améliorer le cadre normatif pour se conformer aux meilleurs standards internationaux en la matière et garantir les conditions de succès de la visite sur place des experts évaluateurs prévue en mars 2018**

- sensibiliser sur la nécessité de se conformer aux standards internationaux ;
- appeler les administrations concernées à prendre les mesures nécessaires et les assister, le cas échéant, pour une mise à niveau de leur réglementation en la matière ;
- prioriser la mise en œuvre des résolutions du Conseil de Sécurité des Nations-Unies ;
- renforcer la coordination nationale pour l'aboutissement de la réforme législative ;
- parachever le rapport d'évaluation nationale des risques de blanchiment des capitaux et de financement du terrorisme.

#### **Axe stratégique n°2 : Renforcer les activités opérationnelles de l'Unité**

- renforcer l'échange d'informations avec les autorités d'application de la loi et renforcer la coordination entre elles ;
- multiplier les réunions bilatérales avec les personnes assujetties ;
- renforcer la coopération avec les autorités de supervision et de contrôle du secteur financier ;
- améliorer l'activité stratégique et opérationnelle du Département de la Documentation et de l'Analyse de l'Unité ;
- renforcer les actions de sensibilisation et de formation.

#### **Axe stratégique n°3 : Mettre en œuvre la mission de supervision et de contrôle assignée à l'Unité**

- identifier les contraintes et les moyens nécessaires pour l'exercice effectif du contrôle et de la supervision de certaines EPNFD ;
- élaborer un plan d'actions pour entamer l'exercice de cette attribution en prenant en considération les moyens de l'Unité ;
- accroître les réunions bilatérales avec les représentants des organismes professionnels concernés ;
- participer aux activités de formation de certaines professions concernées.

#### **Axe stratégique n°4 : Renforcer les activités de formation et de sensibilisation au profit des personnes assujetties et de certains organismes**

- participer activement aux activités de formation au profit des personnes assujetties ;
- renforcer les réunions bilatérales et de coordination avec les autorités de supervision et de contrôle.

#### **Axe stratégique n°5 : Développer les aspects organisationnels, informatiques et logistiques**

- renforcer les effectifs de l'Unité ;
- définir les actions prioritaires à mener par chaque Département ;
- moderniser le cadre organisationnel et logistique ;
- accorder la priorité aux fonctions non encore exercées au sein de l'Unité ;
- actualiser l'organigramme de l'Unité.



CHAPITRE PREMIER

# LA COORDINATION NATIONALE



## LA COORDINATION NATIONALE

L'article 15 de la loi n°43-05 et les textes réglementaires pris pour son application confèrent à l'Unité de Traitement du Renseignement Financier la mission d'assurer la coordination au niveau national en matière de LBC/FT.

Cette mission est exercée, en premier lieu, grâce à la composition de l'Unité qui comprend des représentants des administrations et entités gouvernementales concernées par la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme à savoir, le Ministère de l'Intérieur, le Ministère de la Justice, le Ministère de l'Economie et des Finances, Bank Al-Maghrib, la Direction Générale de la Sûreté Nationale, la Gendarmerie Royale, l'Administration des Douanes et Impôts Indirects, l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux et l'Office des Changes.

Conformément aux dispositions du Décret n° 2-08-572 portant création de l'Unité de Traitement du Renseignement Financier et à son Règlement Intérieur, l'Unité tient les réunions de ses membres chaque fois que c'est nécessaire et au moins deux fois par an, sur convocation de son Président. Ces réunions, constituent, un espace propice de coordination en vue de discuter et de décider des moyens d'action et des mesures à mettre en œuvre pour développer l'activité de l'Unité et améliorer la LBC/FT au niveau national.

De même, l'Unité constitue un espace de rencontre entre les responsables et représentants des différents Départements ministériels et organismes nationaux concernés, les autorités de poursuite pénale et d'application de la loi, les autorités de supervision et de contrôle et les associations professionnelles des personnes assujetties, en vue de coopérer et de coordonner les moyens d'actions au plan national pour l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et d'activités de LBC/FT.

Cette coordination porte aussi bien sur la compréhension de la LBC/FT, l'élaboration des politiques sur les aspects opérationnels, ainsi que sur les activités de formation et de sensibilisation.

Cette mission de coordination nationale est d'autant plus importante qu'elle constitue une des nouvelles priorités stratégiques de l'Unité faisant de la coordination le garant de l'implication de tous les acteurs dans l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies et des politiques nationales de la LBC/FT. Elle constitue également un cadre permettant le renforcement de la coopération nationale en la matière, et la garantie d'une contribution active des différents départements concernés à la réalisation des objectifs nationaux dans ce domaine.



Cette nouvelle orientation s'est traduite concrètement à travers les projets menés par l'Unité durant l'année 2018, notamment lors de l'évaluation nationale des risques, du processus d'évaluation mutuelle du dispositif national et durant les travaux d'élaboration du projet d'amendement de la loi n°43-05.

Ainsi, l'Unité a été le coordonnateur principal lors de toutes les étapes desdits projets. Elle a également constitué le point focal vis-à-vis des organisations internationales et régionales telles que la Banque Mondiale, dans le cadre de l'évaluation nationale des risques, ou le GAFIMOAN concernant l'évaluation du dispositif national de LBC/FT.

Cette nouvelle orientation de coordination a impacté les activités opérationnelles de l'Unité qui ont connu une évolution remarquable comme souligné au niveau du chapitre s'y rapportant ci-dessous.

## 1. LE PROJET D'AMENDEMENT DE LA LOI N°43-05

Au cours de l'année 2018, le chantier de l'amendement de la loi n° 43-05 relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux a constitué un des principaux axes du plan stratégique; l'objectif étant de mettre à niveau le dispositif législatif et réglementaire national au diapason des normes internationales. Ceci est d'autant plus important qu'il coïncide avec l'échéance de l'évaluation mutuelle par le GAFIMOAN.

Il importe de rappeler que l'Unité, en coordination avec les Départements concernés, avait déjà engagé les travaux d'élaboration de deux projets de loi ; le premier porte sur les aspects préventifs et répressifs en matière de LBC/FT et qui a proposé un certain nombre d'amendements concernant notamment la révision de la liste des personnes assujetties et des conditions d'assujettissement, la révision des dispositions relatives aux sanctions financières ciblées découlant des résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies (RCSNU) relatives à la lutte contre le terrorisme et son financement, la supervision et le contrôle de certaines professions, la révision des attributions de l'Unité, etc.

Le volet pénal a porté sur l'amendement des articles 218-1, 218-4, 574-1 et 574-2 du Code pénal en vue de parachever la conformité de ces dispositions aux standards internationaux, notamment en matière d'infractions sous-jacentes, d'incrimination du blanchiment de capitaux et de sanctions.

Le deuxième projet de loi a trait à l'amendement de l'article 37 en vue de pallier les insuffisances relatives à la mise en œuvre des RCSNU ayant trait à la lutte contre le terrorisme et son financement, notamment la RCSNU 1373.

Les deux projets n'ayant pas été adoptés, et en préparation de la visite sur place dans le cadre de l'évaluation mutuelle, une commission composée de l'Unité et de Bank Al-Maghrib a été constituée et s'est penchée sur l'étude des amendements législatifs nécessaires en matière de LBC/FT. Ses travaux ont abouti à l'élaboration d'un projet de loi amendant la loi n° 43-05 relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux. Outre les amendements répondant à un souci d'efficacité du dispositif national de LBC/FT et de conformité aux standards internationaux, le projet a pris en considération certaines observations formulées par les évaluateurs dans la première mouture du rapport d'évaluation mutuelle, ainsi que certaines améliorations jugées nécessaires à travers l'expérience de dix années d'exercice.

La mouture du projet, qui porte uniquement sur le volet préventif, a été transmise au Chef du Gouvernement en vue de son introduction dans le processus d'adoption. Le Secrétariat général du Gouvernement, après étude, a diffusé ledit projet à tous les Départements ministériels concernés en vue de recueillir leurs observations.

S'agissant du volet pénal, le texte a été transmis au Ministère de la Justice en vue de l'intégrer dans la réforme en cours du Code pénal. Plusieurs réunions de travail ont été tenues avec le Ministère de la Justice qui ont porté sur la discussion des amendements d'ordre pénal nécessaires afin de mettre en conformité notre arsenal législatif avec les Recommandations du GAFI.

Il va sans dire que le processus d'amélioration du dispositif législatif et réglementaire est un processus continu qui doit répondre à un besoin national de mise à niveau des textes législatifs, mais également à un besoin d'accompagner les changements continus qui proviennent des risques de BC/FT auxquels notre pays est exposé et qui surviennent au niveau des standards internationaux. Enfin, Il doit également répondre aux lacunes relevées dans le rapport d'évaluation mutuelle afin d'éviter un classement défavorable de notre pays par les organismes internationaux compétents.

## 2. L'ÉVALUATION NATIONALE DES RISQUES

Le projet d'évaluation nationale des risques a été lancé avec l'assistance technique de la Banque Mondiale, à travers l'organisation d'un atelier de travail à Rabat du 3 au 5 mai 2016 auquel ont pris part des représentants de l'ensemble des départements ministériels et organismes publics concernés. C'est ainsi qu'une commission nationale a été créée par le Chef du Gouvernement pour veiller à la mise en œuvre de ce chantier dont la mission de coordination a été confiée au Président de l'Unité. Par ailleurs, quatre groupes thématiques ont été constitués dans ce cadre, portant sur :

- « **les menaces et vulnérabilités liées au blanchiment de capitaux au niveau national** » sous la supervision du Ministère de la Justice;
- « **les menaces et vulnérabilités liées au financement du terrorisme au niveau national** » sous la supervision du Ministère de l'Intérieur;
- « **la vulnérabilité du secteur financier et l'inclusion financière** » sous la supervision de Bank Al-Maghrib;
- « **les vulnérabilités du secteur non financier** » sous la supervision de l'Unité.

Les coordonnateurs de ces groupes de travail se réunissaient de façon périodique et selon le besoin dans le cadre du Comité de pilotage de l'ENR, afin d'examiner l'état d'avancement des travaux, d'aplanir les difficultés rencontrées et de trouver les solutions appropriées pour l'aboutissement du projet.

Après un long processus marqué par la contribution de tous les acteurs nationaux concernés (secteur public, secteur privé, autorités de supervision et de contrôle, associations professionnelles, etc.), une première mouture du rapport d'évaluation nationale des risques a vu le jour en mars 2018, période coïncidant avec la visite sur place dans le cadre de l'évaluation mutuelle du dispositif national de LBC/FT par les experts du GAFIMOAN. Depuis, un travail a été initié pour réviser cette mouture à la lumière des observations des évaluateurs et refléter les risques prévus par la « scoping note » (voir encadré n°1).

C'est ainsi qu'une deuxième mouture a été élaborée et envoyée, en octobre 2018, aux experts de la Banque Mondiale en vue de recueillir leurs observations avant d'engager les démarches d'adoption officielle du rapport par les autorités marocaines.

Les experts de la Banque Mondiale ont formulé un certain nombre de remarques qui concernent essentiellement le respect de la méthodologie de la Banque Mondiale et certaines variables d'évaluation des menaces et des vulnérabilités de BC/FT.

Les groupes de travail chargés de l'évaluation nationale des risques ont procédé à la révision de leurs parties respectives du rapport en vue de tenir compte des observations de la Banque Mondiale et de mettre en place des plans d'actions pour atténuer les risques identifiés.

Tout au long de ce processus, l'Unité a assuré la mission de coordination entre les différents groupes de travail et a constitué le point focal avec la Banque Mondiale.

L'étape suivante consiste à finaliser ce rapport et à convenir d'une date avec la Banque Mondiale pour la tenue de l'atelier de clôture des travaux de l'ENR, prévu pour le premier trimestre 2019, et ensuite, l'adoption officielle du rapport par les autorités marocaines. Ce rapport devrait donner lieu à l'élaboration d'une stratégie nationale de Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement de terrorisme, prenant en compte les résultats et les conclusions de cette évaluation, qui permettra aux administrations et organismes concernés une meilleure allocation des ressources pour l'atténuation des risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme. Ce rapport est également appelé à être mis à jour périodiquement afin de tenir compte des risques émergents et des typologies de blanchiment de capitaux et de financement de terrorisme identifiées.

Il importe de signaler que, dans l'objectif de faire face aux défis et aux enjeux liés à la lutte contre la criminalité organisée, le Maroc a adopté des stratégies nationales et sectorielles durant ces dernières décennies, portant tant sur le volet préventif que répressif.

Il s'agit, notamment, de la stratégie nationale de lutte contre la corruption, la stratégie de lutte contre le terrorisme, la stratégie relative à la réforme du champ religieux, la stratégie nationale d'immigration et d'asile, la stratégie nationale de lutte contre la drogue et la stratégie de prévention des risques au niveau du secteur bancaire et financier.

Ces stratégies ont constitué des sources d'information très importantes pour l'évaluation nationale des risques. De même, les résultats de cette évaluation seront pris en compte dans la mise en œuvre de ces différentes stratégies et dans l'élaboration de la stratégie globale de LBC/FT.

### 3. L'ÉVALUATION MUTUELLE DU DISPOSITIF NATIONAL

L'évaluation du dispositif national de LBC/FT a été amorcée durant le deuxième semestre de 2017 dans le cadre du deuxième cycle d'évaluation lancé par le GAFIMOAN en 2014.

La première étape a consisté en l'évaluation de la conformité technique basée sur documents.

Durant l'année 2018, l'opération d'évaluation mutuelle du dispositif de LBC/FT a été marquée par l'achèvement des étapes cruciales du processus d'évaluation mutuelle du dispositif national LBC/FT caractérisées par le déroulement de la visite sur place, la tenue de la rencontre « face to face » avec les évaluateurs, la réception de la version finale de la « scoping note<sup>1</sup> », déterminant les principaux domaines de risques de BC/FT au Maroc et par la discussion du rapport en réunion plénière.

Il convient de souligner que dans le souci d'assurer le bon déroulement et le suivi de ce chantier d'envergure nationale, le Chef du Gouvernement a créé, sur proposition de l'Unité, une commission nationale présidée par le Président de celle-ci, chargée de prendre toutes les mesures nécessaires pour mener à bien l'évaluation mutuelle du dispositif national de LBC/FT et de coordonner les actions y afférentes.

Durant le premier trimestre de 2018, les préparatifs pour la visite sur place ont été lancés en coordination, d'une part, avec les différents départements ministériels et organismes nationaux concernés en vue d'assurer le bon déroulement de cette visite et de sensibiliser tous les acteurs concernés quant à leurs rôles respectifs et, d'autre part, avec le Secrétariat du GAFIMOAN en vue d'arrêter le programme de la visite, fournir le complément d'informations et de documents nécessaires et assurer les aspects logistiques.

<sup>1</sup> : Voir encadré n°1

## Encadré n°1 : Scoping note

Dans le cadre de l'évaluation mutuelle d'un pays, l'équipe des évaluateurs, en concertation avec le pays évalué, élabore la « scoping note », qui consiste à déterminer les domaines de risque les plus élevés qu'il convient d'examiner de manière plus approfondie ainsi que les domaines prioritaires sur lesquels l'évaluation mutuelle devrait se focaliser.

La scoping note devrait indiquer brièvement (en 5 pages maximum) les domaines qui nécessitent plus de concentration lors de la visite sur place et ceux qui nécessitent moins d'attention en indiquant les raisons de cette sélection.

La scoping note vise à concentrer les efforts sur les domaines où la marge d'amélioration de l'efficacité est plus importante.

### 3.1 La visite sur place

La visite sur place qui permet généralement aux évaluateurs d'apprécier le degré d'efficacité du dispositif de LBC/FT, a eu lieu du 5 au 20 mars 2018. L'équipe des évaluateurs a eu l'occasion de rencontrer les représentants des différentes administrations, autorités de contrôle et de supervision et entités concernées. La visite était également l'occasion pour rencontrer les responsables du secteur privé en vue de s'assurer de l'application effective des dispositions légales et réglementaires en matière de LBC/FT.

L'équipe des évaluateurs a été reçue, lors d'une séance de lancement, par le Wali de Bank Al-Maghrib qui a réitéré la ferme volonté du Maroc à honorer ses engagements internationaux en la matière et de lutter contre le crime financier, à préserver l'intégrité de son système financier en mettant en place un dispositif de LBC/FT à la fois efficace et conforme aux standards internationaux.

Le Président de l'Unité, quant à lui, a exposé, durant cette séance, l'évolution du dispositif national de LBC/FT depuis la première évaluation mutuelle du pays effectuée en 2007 dans le cadre du premier cycle d'évaluation du GAFIMOAN, ainsi que les efforts déployés en vue d'assurer la conformité du dispositif national avec les normes internationales en la matière et de renforcer son efficacité.



Les évaluateurs ont eu l'occasion de visiter un certain nombre d'administrations, d'entités assujetties relevant du secteur financier et des professions non financières, ainsi que les autorités judiciaires et d'application de la loi et les autorités de contrôle et de supervision.

Des échanges et des réunions entre l'Unité et le Secrétariat exécutif du GAFIMOAN ont eu lieu tout au long de cette visite concernant la collecte d'informations et de documents que les évaluateurs ont jugé nécessaires à la suite de leur visite aux administrations et autorités concernées.

A l'issue de la visite sur place, une première mouture du rapport d'évaluation nationale des risques a été fournie à l'équipe des évaluateurs. Elle sera, par la suite, finalisée et validée par les autorités marocaines.

Lors du dernier jour de cette visite, l'équipe des évaluateurs a présenté aux autorités marocaines, lors d'une réunion élargie, ses premières conclusions concernant le dispositif marocain de LBC /FT et son degré de conformité aux standards internationaux.

C'est ainsi qu'une première version du rapport d'évaluation mutuelle a été élaborée par les évaluateurs et envoyée aux autorités marocaines, pour commentaires et observations, conformément à la procédure d'évaluation mutuelle adoptée par le GAFIMOAN.

Depuis, deux nouvelles ébauches de rapport ont fait l'objet d'étude et de commentaires de la part du Maroc.

### **3.2 La Rencontre « face to face »**

Conformément à la procédure en vigueur, et en vue d'exposer la position des autorités marocaines quant à la teneur du projet de rapport et ses principales conclusions, le Maroc a demandé de tenir une rencontre directe dite « face to face » avec l'équipe des évaluateurs. Cette réunion a eu pour but de discuter des questions objet de divergence et d'identifier les questions essentielles qui seront traitées lors de la réunion plénière.

Cette rencontre à laquelle une délégation marocaine de haut niveau a participé, a eu lieu à Manama au Bahreïn, les 19 et 20 septembre 2018.

Elle a porté sur sept questions principales convenues entre le Secrétariat exécutif du GAFIMOAN, l'équipe des évaluateurs et la délégation marocaine. Cette rencontre a été très fructueuse et a permis de lever certaines ambiguïtés par rapport aux questions discutées. En effet, la délégation marocaine a présenté aux évaluateurs les explications et les éclaircissements nécessaires étayés par des documents, des statistiques, des copies de décisions de justice, etc., en vue de prouver l'efficacité du dispositif national et de réfuter certaines conclusions non fondées et injustes contenues dans le rapport, ce qui a permis d'améliorer les degrés d'efficacité initiales des Résultats Immédiats n° 6, 7, 8 et 9 ainsi que le degré de conformité des deux Recommandations n°6 et 29.

Il importe de signaler, dans ce cadre, que cette expérience constitue une première du genre dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, étant donné que le Maroc est le premier pays à demander, en vertu des procédures d'évaluation établies par le GAFIMOAN, de tenir cette rencontre avec l'équipe des évaluateurs avant la discussion de son rapport d'évaluation mutuelle lors de la réunion plénière du GAFIMOAN.

Cette expérience, qui fut un grand succès, a été saluée par l'équipe des évaluateurs et par le Secrétariat du GAFIMOAN et a donné naissance à l'idée de proposer un amendement de la procédure afin de rendre le « face to face » obligatoire durant le processus d'évaluation mutuelle des pays.

D'un autre côté, beaucoup d'échanges ont eu lieu ultérieurement, par courrier électronique, entre les autorités marocaines et l'équipe des évaluateurs.

### **3.3 La discussion du rapport en plénière**

Après la phase de révision et de collecte des remarques des pays et des observateurs, le rapport d'évaluation mutuelle du Royaume du Maroc a été soumis pour discussion à la vingt-huitième réunion plénière du GAFIMOAN tenue à Beyrouth – Liban, du 24 au 29 novembre 2018.

A pris part à cette plénière une importante délégation marocaine conduite par le Président de l'Unité, qui comprend, outre les représentants de l'Unité, les représentants des Ministères chargés: de l'Intérieur, de la Justice, des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale, des Finances, et les représentants de la Direction générale de la sûreté nationale, du Département de la défense nationale, de la Gendarmerie Royale, de la Présidence du Ministère Public, de l'Administration des Douanes et Impôts indirects, du Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire, de l'Instance Nationale de la Probité, de la Prévention et de la Lutte contre la Corruption, ainsi que des représentants des autorités de supervision et de contrôle du secteur financier à savoir, Bank Al-Maghrib, l'Autorité Marocaine du Marché de Capitaux, l'Autorité de Contrôle des Assurances et de la Prévoyance Sociale et l'Office des Changes.

Le rapport a été, tout d'abord, discuté au niveau du groupe de travail de l'évaluation mutuelle issu du GAFIMOAN. Lors de cette réunion dont les discussions se sont prolongées pendant deux jours, la délégation marocaine a présenté toutes les explications nécessaires appuyées par des documents et des statistiques en vue de démontrer l'efficacité du dispositif national de LBC/FT et de remettre en cause certaines conclusions des évaluateurs jugées non fondées, confuses et injustes.

Les principales questions discutées sont les suivantes :

1. l'évaluation nationale des risques et la coordination nationale ;
2. la surveillance du secteur financier et des professions non financières dans le domaine de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme ;
3. l'utilisation d'informations financières par les autorités compétentes (l'Unité, les autorités d'application de la loi, les autorités judiciaires, les autorités chargées des enquêtes, etc.) afin d'enquêter et de mener des investigations sur des infractions de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme ;
4. l'enquête et la poursuite des criminels en matière de blanchiment de capitaux, de financement du terrorisme et le degré d'efficacité des sanctions appliquées ;
5. la confiscation du produit généré par les crimes et des moyens utilisés ;
6. l'enquête sur les infractions de financement du terrorisme, la poursuite et l'application des sanctions effectives, proportionnées et dissuasives dans ce cadre ;
7. l'application des Résolutions du Conseil de Sécurité des Nations Unies relatives au financement du terrorisme (en particulier les Résolutions n°1267 et n°1373) et la mise en place de mécanismes efficaces pour la mise en œuvre des sanctions financières applicables.

Après discussion du rapport au niveau du groupe de travail de l'évaluation mutuelle, il a été soumis à la réunion plénière qui a décidé de reporter son adoption à la réunion plénière suivante, en raison des incohérences manifestes au niveau de l'analyse, des conclusions et du degré de conformité ou d'efficacité attribué, et ce à la suite des arguments jugés pertinents présentés par les autorités marocaines contredisant les conclusions contenues dans le rapport.

La réunion plénière a demandé à l'équipe des évaluateurs de réviser le projet de rapport à la lumière des discussions qui ont eu lieu et d'apporter les aménagements appropriés, en vue de le soumettre pour discussion et adoption à la 29<sup>ème</sup> réunion plénière du GAFIMOAN prévue à Amman-Jordanie en avril 2019.



CHAPITRE DEUXIÈME

# ACTIVITÉS DE L'UNITÉ



## 1. ACTIVITÉS NATIONALES DE L'UNITÉ

### 1.1. Atelier de travail sur les typologies et le renforcement des capacités (Rabat du 22 au 25 janvier 2018)

Sous le haut patronage de Sa Majesté le Roi Mohammed VI que Dieu L'Assiste, le Maroc a accueilli, du 22 au 25 janvier 2018, un atelier de travail sur les typologies et le renforcement des capacités en matière de LBC/FT organisé à Rabat en collaboration avec l'Unité, conjointement entre le Groupe d'Action Financière pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord (GAFIMOAN), le Groupe d'Action contre le Blanchiment d'Argent pour l'Afrique de l'Est et du Sud (ESAAMLG), le Groupe d'Action contre le blanchiment d'argent en Afrique Centrale (GABAC), le Groupe Intergouvernemental d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique de l'Ouest (GIABA).

L'atelier, dont la séance d'ouverture a été présidée par le Chef du Gouvernement, est le premier du genre rassemblant quatre groupes régionaux de type GAFI du Moyen Orient et d'Afrique, plus de 300 participants représentant 51 pays, 12 groupes régionaux et organisations internationales. Il a été l'occasion de discuter des risques, des méthodes et des tendances de blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme. Il a également permis d'échanger les expériences et les meilleures pratiques en la matière et d'aborder les enjeux et défis à relever à travers l'examen et la discussion de cas pratiques.

Cet atelier a été marqué par la présentation de l'expérience marocaine et des expériences d'autres pays arabes et africains portant sur des cas pratiques couvrant les thématiques traitées respectivement au niveau de cinq réunions parallèles tenues les 23 et 24 janvier 2018.

Ces thématiques ont porté sur les sujets suivants:

- la contrebande, le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Cette session a été l'occasion d'exposer les répercussions de cette infraction qui affecte la production nationale et prive les citoyens des possibilités d'emploi et l'Etat de recettes importantes ;
- le blanchiment de capitaux dans le secteur immobilier. Cette session a souligné les risques d'utilisation de ce secteur à des fins de blanchiment de capitaux et le niveau d'efficacité des réglementations en vigueur ;
- les risques de financement du terrorisme. Cette session a porté sur les moyens et les méthodes adoptés pour le financement du terrorisme et les moyens préventifs à mettre en œuvre ;
- les flux financiers résultant du trafic d'êtres humains. Cette session a permis d'exposer les dernières évolutions concernant cette infraction, de fournir de nouveaux indicateurs et de définir les bonnes pratiques en matière de lutte contre le trafic d'êtres humains ;



- les réseaux organisés de blanchiment de capitaux. Cette présentation a porté sur les réseaux de crime organisé qui font appel de plus en plus à des personnes de milieux professionnels différents qui détiennent l'expérience nécessaire pour la dissimulation des origines illégales des fonds, et ce dans l'objectif de renforcer leurs activités criminelles.

En plus de l'échange d'expériences et des bonnes pratiques en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, ces réunions ont constitué également une occasion pour présenter des typologies et des méthodes de BC/FT, de nature à enrichir les projets d'études sur les typologies entamées par différents organismes, en lien avec ces sujets, tels que le projet de typologie initié par le GAFIMOAN sous le thème « le blanchiment de capitaux via l'immobilier ».

A l'issue de cet atelier, les participants ont convenu d'adopter un document conjoint intitulé "Recommandations de Rabat sur la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme au Moyen-Orient et en Afrique ». En effet, compte tenu des défis auxquels font face les pays du Moyen Orient et de l'Afrique en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement de terrorisme, les participants ont invité les quatre Groupes régionaux de type GAFI, les pays membres ainsi que les différents partenaires à:

- redoubler les efforts déployés en la matière à travers la coopération et la coordination des méthodes de travail entre toutes les parties prenantes ;
- renforcer la coopération entre les quatre groupes régionaux, par la participation à leurs activités respectives, y compris les réunions plénières au cours desquelles des questions importantes relatives au blanchiment de capitaux et au financement du terrorisme sont abordées ;
- élaborer un cadre commun pour la mise en œuvre des typologies et études sur la LBC / FT présentant un intérêt commun ;
- organiser régulièrement des événements relatifs au renforcement des capacités et à l'échange d'expériences ;
- soutenir les échanges et les visites entre responsables de LBC / FT dans les pays membres des quatre organisations régionales afin d'échanger les expériences.

## **1.2. Séminaire sur « Les pratiques de contrôle en matière de LBC/FT » (Rabat du 4 au 6 avril 2018).**

L'Unité a participé à un séminaire organisé par Bank Al-Maghrib, portant sur «Les pratiques de contrôle en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme» au profit des professionnels du secteur bancaire, du 4 au 6 avril 2018 à Rabat. Ce séminaire a permis de se pencher sur les dispositifs de lutte contre le blanchiment de capitaux dans différents pays, notamment la France, la Tunisie et certains pays africains.

Divers sujets ont été abordés tels que le contrôle sur place du dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme dans le secteur bancaire marocain et le régime des sanctions applicable, l'état des lieux de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme au niveau du continent africain ainsi qu'un aperçu du dispositif tunisien de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme appliqué en la matière.

## **1.3. Séminaire sur « les enquêtes et les poursuites dans le cadre des normes internationales en matière de LBC/FT » (Rabat, le 13 décembre 2018)**

L'Unité a organisé à Rabat, le 13 décembre 2018, un séminaire portant sur « les enquêtes et les poursuites dans le cadre des normes internationales en matière de LBC/FT » au profit des autorités d'application de la loi. Ce séminaire, qui a connu une participation remarquable des représentants des différents corps des autorités d'application de la loi, a été l'occasion d'engager des discussions fructueuses portant sur le rôle des autorités d'application de la loi dans la lutte contre le BC/FT et sur la coopération nationale en la matière. Ce séminaire, qui vient au lendemain de la discussion du rapport d'évaluation mutuelle du Maroc par le GAFIMOAN, a été une occasion pour examiner les lacunes soulevées par les évaluateurs en matière d'enquêtes et des poursuites des infractions de BC/FT, ainsi que les solutions envisageables pour y remédier.

## **1.4. Réunion avec les établissements de crédit et organismes assimilés (Casablanca, le 20 décembre 2018)**

L'Unité a organisé, en collaboration avec Bank Al-Maghrib, une réunion avec les établissements de crédit et organismes assimilés à Casablanca, le 20 décembre 2018. Cette réunion a été l'occasion d'informer l'assistance sur les différents chantiers en cours, notamment l'évaluation nationale des risques et le deuxième cycle d'évaluation mutuelle du dispositif marocain.

Les relations entre l'Unité et les établissements de crédit et organismes assimilés ont également fait l'objet de discussions. Des Recommandations ont été formulées concernant :

- le respect par les assujettis du canal et des modèles d'échange ;
- la réduction des délais de réponse ;

- l'amélioration de la qualité des déclarations de soupçons ;
- le filtrage sur la base des différentes listes ;
- la régularité des réunions bipartites (Unité-Assujettis), tripartites (Unité, BAM, Assujettis) et multipartites.

### **1.5. Conférence sur « la protection des données personnelles des mineurs sur Internet » (Rabat le 14 mars 2018)**

L'Unité a participé à une conférence organisée par la Commission Nationale de Contrôle de Protection des Données à Caractère Personnel (CNDP), en collaboration avec le Centre suisse pour le Contrôle Démocratique des Forces Armées (DCAF), sur la protection des données personnelles des mineurs sur Internet à Rabat le 14 mars 2018.

Ont participé à cette conférence, des experts internationaux, des représentants d'instances nationales, des universitaires et des professionnels de la cybercriminalité et de l'enfance. La conférence a permis de mettre en exergue les crimes cybernétiques ciblant les mineurs, l'ampleur et l'étendue de ce phénomène au Maroc ainsi que le rôle que peut jouer la protection des données personnelles pour se prémunir contre les dangers qui en découlent.

### **1.6. Travaux de la stratégie nationale de lutte contre la corruption**

L'Unité a participé à toutes les phases de préparation de la stratégie nationale de lutte contre la corruption et aux différentes activités menées dans ce cadre.

Il convient de rappeler que l'Unité est membre de la commission nationale de lutte contre la corruption chargée d'assurer le suivi de la mise en œuvre des projets sectoriels inscrits dans cette stratégie. A ce titre, l'Unité a pris part à la réunion de ladite commission tenue le 04 avril 2018, sous la présidence du Chef du Gouvernement ainsi qu'à ses travaux préparatoires.

Lors de cette réunion, les participants ont fait le point sur l'état d'avancement des projets inscrits dans la stratégie et discuté des moyens susceptibles d'améliorer l'efficacité des mesures de lutte contre la corruption et qui auraient un impact direct sur le citoyen.

L'Unité est essentiellement concernée par le projet relatif au renforcement du dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et à la sensibilisation des différents acteurs quant aux liens entre la corruption et le blanchiment de capitaux et aux indicateurs d'alertes qui y sont associés.

C'est dans ce cadre qu'un atelier, animé par des experts nationaux et étrangers y compris des experts de l'Unité, a été organisé dans le cadre du programme du Conseil de l'Europe, sur le renforcement de la bonne gouvernance, le 12 avril 2017, à l'intention des responsables de la conformité des banques, en vue d'exposer des cas de blanchiment du produit de la corruption et de les assister à les détecter.

### **1.7. Examen du Maroc par les pairs du Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales : 2<sup>ème</sup> cycle**

L'Unité a pris part aux travaux de la commission chargée de préparer l'examen du Maroc, dans le cadre du deuxième cycle d'examen, par le forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements dont les travaux sont coordonnés par la Direction Générale des Impôts. Il y a lieu de rappeler que le Maroc a subi un premier examen, dans ce cadre, entre juin 2014 et novembre 2016 et remporté la note de « conforme pour l'essentiel ».

A la suite du lancement du deuxième cycle d'examen, le Maroc est invité à répondre à un questionnaire relatif à l'échange de renseignements sur demande (ERD) composé de 115 questions à caractère technique et multidisciplinaire.

## Encadré n°2 : Le Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements

Le Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales est une enceinte multilatérale composée de plus de 140 juridictions, dites membres.

Ce Forum est chargé de la surveillance approfondie et de l'examen par les pairs de la mise en œuvre des standards en matière de transparence et d'échange de renseignements en matière fiscale. Ces standards, repris dans le « Modèle de convention fiscale des Nations-Unies », figurent également dans le « Modèle d'accord d'échange de renseignements en matière fiscale » et ses commentaires publiés par l'OCDE en 2002, ainsi que dans l'article 26 du « Modèle de convention fiscale concernant le revenu et la fortune » de l'OCDE et ses commentaires, tels que mis à jour en 2004.

Le premier cycle d'examen subi par l'ensemble des membres du Forum a été réalisé en deux phases. La première a visé l'évaluation du cadre juridique et réglementaire des juridictions en matière d'échange de renseignements, alors que la seconde s'est concentrée sur la mise en œuvre pratique et sur l'efficacité des dispositions précédemment évaluées. Il importe de signaler qu'un processus supplémentaire a été mis en place, afin d'assurer le suivi de l'application des recommandations faites dans ce cadre.

Le but final étant d'aider les juridictions à mettre en œuvre, de façon efficace, les standards internationaux en matière de transparence et d'échange de renseignements en matière fiscale.

### 1.8. Conférence sur «Le rôle de l'Expert-Comptable dans la lutte contre le blanchiment des capitaux» (Casablanca, le 06 décembre 2018)

En partenariat avec l'Ordre régional des experts-comptables Casa- Sud, l'Unité a animé une conférence au profit des experts comptables sur «Le rôle de l'Expert-Comptable dans la lutte contre le blanchiment des capitaux».

Ce séminaire, qui s'est tenu à Casablanca le 06 décembre 2018 et qui a été animé par trois responsables de l'Unité, a été l'occasion de sensibiliser la profession sur ses obligations en matière de prévention et de lutte contre le blanchiment de capitaux, d'échanger avec les professionnels de la comptabilité pour une meilleure compréhension et mise en œuvre de leurs obligations légales en la matière.

## 2. ACTIVITÉS INTERNATIONALES DE L'UNITÉ

### 2.1. Participation aux plénières du GAFI

Au cours de l'année 2018, l'Unité a participé, du 21 au 23 Février 2018, à la deuxième session de la 29<sup>ème</sup> réunion plénière du Groupe d'Action Financière (GAFI), en Argentine. Outre les discussions des rapports d'évaluation mutuelle des pays, des rapports de suivi et bien d'autres thèmes, les principales questions traitées lors de cette réunion plénière ont concerné notamment:

- **L'adoption d'un nouveau plan opérationnel de lutte contre le financement du terrorisme**, en février 2016. En effet, à la suite des attentats terroristes de Paris, le GAFI a adopté une stratégie consolidée de lutte contre le financement du terrorisme et un plan d'action opérationnel pour axer ses travaux sur les domaines prioritaires. Depuis lors, il a intensifié ses actions pour identifier les nouvelles menaces et celles en développement liées au financement du terrorisme, renforcer ou affiner ses normes en conséquence et déterminer si les pays ont mis en œuvre des mesures adéquates et efficaces pour détecter, prévenir et réprimer les cas d'abus du système financier.

Ce plan d'action opérationnel visant à renforcer davantage la lutte internationale contre le financement du terrorisme, est un document évolutif qui fournit un cadre pour une réponse flexible et dynamique aux menaces de financement du terrorisme.

- **La révision de la Recommandation n° 2 relative à la coopération et la coordination nationales.** L'objectif est d'élargir l'étendue de la recommandation afin d'inclure le partage d'informations entre les autorités compétentes et souligner la nécessité de garantir la compatibilité des exigences de la LBC/FT avec les règles de protection des données à caractère personnel et autres dispositions similaires.

L'Unité a également pris part à la troisième session de la 29<sup>ème</sup> réunion plénière du GAFI organisée conjointement avec le GAFIMOAN et co-présidée par les Présidents des deux groupes et ce, du 24 au 29 juin 2018. Cette plénière a été l'occasion de discuter plusieurs sujets importants dont :

- Les synergies existantes entre les résultats de la conférence internationale relative à la lutte contre le financement du terrorisme, tenue les 25 et 26 avril 2018 à Paris, à l'initiative du Président français, M. Emmanuel MACRON, et la stratégie de lutte contre le financement de terrorisme adoptée par le GAFI.
- Les flux financiers de la traite des êtres humains. En effet, la plénière a adopté un rapport conjoint GAFI-APG analysant les flux financiers associés à la criminalité de la traite des êtres humains en développement constant, à la fois en tant qu'infraction sous-jacente du blanchiment de capitaux et source potentielle de financement du terrorisme. Le rapport fournit des bonnes pratiques et des indicateurs spécifiques et répond également à un appel

lancé par le Conseil de sécurité des Nations Unies au GAFI pour qu'il examine les liens entre la traite des êtres humains et le financement du terrorisme ;

- Le bénéficiaire effectif. La plénière a adopté une étude conjointe GAFI/Egmont qui examine les mécanismes et techniques pouvant être utilisés en vue de dissimuler les bénéficiaires des avoirs obtenus illicitement. Cette étude s'appuie sur plus de 100 études de cas, sur l'expérience d'experts en matière répressive, sur les rapports d'évaluation mutuelle et les conclusions découlant de rapports académiques et d'autres études. Le rapport vise à sensibiliser les autorités nationales, les institutions financières et d'autres prestataires de services professionnels aux risques encourus.

L'Unité a, enfin, pris part à la première session de la 30<sup>ème</sup> réunion plénière du GAFI, tenue sous la présidence des Etats-Unis d'Amérique, du 17 au 19 octobre 2018.

Les principales questions traitées lors de cette plénière ont porté sur les activités et les orientations du GAFI, les principales initiatives stratégiques, les opérations d'évaluation mutuelle et les examens de suivi s'y rapportant.

Il importe de signaler dans ce cadre, que les initiatives stratégiques sus-évoquées ont concerné la lutte contre le financement du terrorisme, la révision des Recommandations du GAFI en vue de réglementer les actifs virtuels, puis les travaux futurs relatifs au financement de la prolifération d'armes de destruction massive.

La plénière a également fait le point sur l'état d'avancement d'un nombre de rapports et de projets lancés antérieurement et qui concernent notamment l'approche basée sur les risques, les mises à jour relatives aux initiatives FinTech / RegTech et les lignes directrices sur l'identité numérique.

## **2.2. Participation aux réunions plénières du GAFIMOAN**

L'Unité a participé, à la 27<sup>ème</sup> réunion plénière du GAFIMOAN qui a eu lieu à Beyrouth-Liban du 28 avril au 2 mai 2018. Les principales décisions prises ont concerné :

- l'acceptation de la demande de l'Allemagne visant l'obtention du statut d'observateur auprès du GAFIMOAN ;
- la constitution d'un groupement d'experts expérimentés désignés par les pays membres pour la réalisation des travaux d'études et de recherches initiés par le GAFIMOAN ;
- le lancement d'un plan stratégique du Groupe ;
- la révision de certains aspects organisationnels du Groupe ;
- la prorogation du délai pour l'achèvement du projet sur « le blanchiment de capitaux via le secteur immobilier »
- la discussion et l'adoption du rapport d'évaluation mutuelle de la Mauritanie, des rapports de suivi et d'actualisation de certains pays membres.

Par ailleurs, La plénière ainsi que le groupe de travail des typologies et de l'assistance technique, ont vivement remercié et félicité le Maroc et l'Unité pour l'organisation de l'atelier de travail tenu à Rabat en janvier 2018, sous le haut patronage de Sa Majesté le Roi Mohammed VI que Dieu L'Assiste, et qui a rassemblé, pour la première fois quatre groupes régionaux de type GAFI.

Ils ont également salué les efforts considérables déployés par le Royaume lors de cet événement qui a connu un grand succès et qui a été couronné par l'adoption des "Recommandations de Rabat sur la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme au Moyen-Orient et en Afrique".

L'Unité a également participé à la 28<sup>ème</sup> réunion plénière du GAFIMOAN qui a eu lieu du 24 au 28 novembre 2018, à Beyrouth-Liban. Cette réunion a été particulièrement marquée, comme indiqué plus haut, par la discussion du rapport d'évaluation mutuelle du Royaume du Maroc et par la décision prise par la Plénière de reporter la discussion de ce rapport à la plénière suivante qui aura lieu en avril 2019 à Amman-Jordanie.

Lors des travaux de la commission de l'évaluation nationale des risques qui a tenu sa réunion en marge de la plénière, l'Unité a présenté l'expérience marocaine en matière d'évaluation nationale des risques. La présentation a particulièrement mis l'accent sur les mesures entreprises pour refléter les conclusions et les résultats de l'évaluation nationale des risques dans les politiques et les stratégies nationale et sectorielles.

## 2.3. Groupe Egmont

### • Réunion intersession

La réunion intersession du groupe Egmont s'est tenue à Buenos Aires, en Argentine, du 10 au 16 mars 2018.

Ci-après, les principaux sujets discutés et décisions prises lors de cette réunion :

- rôle des CRF dans la lutte contre le blanchiment des produits de la corruption ;
- importance de l'indépendance opérationnelle et de l'autonomie des CRF notamment dans la lutte contre la corruption ;
- développement d'un guide sur les caractéristiques d'une CRF indépendante et opérationnellement autonome ;
- adhésion de la CRF des îles Turques-et-Caïques au Groupe Egmont portant le nombre de ses membres à 155 ;
- reconduction d'un responsable de l'Unité en tant que Vice-Président du Groupe relatif à l'échange d'informations "IEWG", pour un mandat de deux ans 2018-2020 ;
- revue des projets en cours dans le Groupe "IEWG".



## • Réunion plénière :

La 25<sup>ème</sup> réunion plénière du Groupe Egmont s'est tenue à Sydney, en Australie, du 24 au 27 septembre 2018. Le Président et un responsable de l'Unité en sa qualité de Vice-président et Président par intérim du groupe de travail "IEWG" y ont participé. Les principaux sujets discutés et décisions prises lors de cette réunion sont présentés comme suit :

- importance du partenariat public-privé pour l'exploitation des capacités collectives dans la lutte contre la criminalité financière ;
- publication d'un guide élaboré par le centre "ECOFEL" sur l'indépendance opérationnelle et de l'autonomie des CRF ;
- adhésion des CRF de l'Azerbaïdjan, du Bénin, du Congo et de la Zambie au Groupe Egmont portant le nombre de ses membres à 159 CRF ;
- revue des projets en cours dans le groupe "IEWG" ;
- prix du meilleur cas d'Egmont (BECA) attribué à la CRF d'Ukraine ;
- distinction de "STAR" (Initiative sur le recouvrement des avoirs volés) attribuée aux CRF d'Italie et du Pérou pour la récupération avec succès d'actifs relatifs à des opérations multinationales impliquant la corruption.

## 2.4. Activités avec l'ONUDC :

De concert avec les autorités marocaines, l'ONUDC a lancé une nouvelle initiative relative au renforcement de la capacité de résilience du Maroc face aux nouvelles menaces de financement du terrorisme. Cette initiative vise à renforcer la capacité de résilience du Maroc à travers le développement d'un groupe de formation holistique, pratique et durable sur la prévention et la lutte contre le financement du terrorisme, destinée aux autorités d'application de la loi avec une série d'actions de formation pratiques pilotes.

A cet égard, un comité de pilotage, dont l'Unité assure la coordination, a été constitué comprenant des représentants de différentes autorités concernées. Des actions de formation ont déjà eu lieu, alors que d'autres sont prévues pour l'année 2019. On peut citer notamment :

- une formation de base intitulée "Analyse du renseignement et Investigation judiciaire contre le financement du terrorisme" ayant eu lieu du 29 octobre au 1er novembre 2018 à Rabat.
- une formation avancée intitulée "Analyse du renseignement et Investigation judiciaire contre le financement du terrorisme" ayant eu lieu du 17 au 20 décembre 2018 à Rabat.

## 2.5. Signature de Mémoires d'entente

Au cours de l'année 2018, l'Unité a signé deux mémoires d'entente, visant à renforcer l'échange d'informations en matière de LBC/FT avec la Cellule de Renseignement Financier du Qatar et la Cellule de Renseignement Financier du Japon. Ces deux mémoires ont été signés respectivement le 12 mars et le 26 juin 2018.

## 2.6. Autres activités avec les partenaires internationaux

### • Les Etats-Unis :

A l'instar des années précédentes, l'Ambassade des Etats-Unis à Rabat a organisé des ateliers de formation sur la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, au profit de représentants de différentes autorités concernées.

Des experts nationaux et internationaux ont animé ces ateliers qui ont porté sur les thématiques suivantes :

- "enquête et poursuite des combattants terroristes étrangers" organisé du 6 au 8 février 2018 à Rabat.
- "formation des formateurs sur le financement du terrorisme" organisé du 12 au 16 mars 2018 à Rabat.
- "atelier régional sur la lutte contre le financement du terrorisme" tenu du 9 au 11 avril 2018 à Marrakech. Cet atelier a vu la participation de représentants de pays de la région Afrique du Nord et Moyen-Orient.

Sur un autre volet et en sa qualité de membre du comité national chargé de la mise en place d'un système de contrôle des exportations des produits à double usage, l'Unité a participé, du 10 au 12 avril 2018, à un atelier sur l'analyse des transferts des marchandises de nature stratégique, organisé par le Bureau Régional du Programme des Contrôles des Exportations et de la Sécurité Connexes des Frontières (EXBS), relevant du Département d'Etat américain, en collaboration avec le Secrétariat d'Etat marocain chargé du Commerce Extérieur.

Les objectifs de cet atelier étaient de renforcer la connaissance technique des biens à double usage, de présenter les méthodes d'évaluation des risques liés à la prolifération et de mettre les piliers d'une analyse efficace des demandes d'octroi de licences d'exportations des biens à double usage.

En outre, le même bureau a sélectionné deux cadres de l'Unité pour participer au programme du visiteur international (IVLP), sous le thème "Coopération Mondiale contre les Menaces : Lutte contre le Financement du Terrorisme". Ce programme a regroupé 108 participants de plus de 60 pays pour échanger sur cette thématique. Plusieurs Départements américains ont été visités dans le cadre de ce programme.

#### • Divers partenaires :

Par ailleurs, l'Unité a pris part à plusieurs événements à l'international, dont :

- la participation à une réunion de haut niveau sur la lutte contre le financement du terrorisme organisée par l'Union africaine, les 9 et 10 mars 2018 à Alger.
- la participation du Président de l'Unité à la conférence internationale sur la lutte contre le financement du terrorisme "No Money for Terror", organisée sous la présidence du Chef d'Etat français à Paris, les 25 et 26 avril 2018.

Par ailleurs, l'Unité a participé à l'atelier sur le développement et le renforcement des pratiques et de la législation nationale en matière de flux financiers illicites dans le cadre de la lutte contre le financement du terrorisme, tenu à Dakar, les 10 et 11 décembre 2018. Cet atelier a été organisé par le Centre africain pour l'étude et la recherche sur le terrorisme (ACSRT / CAERT), sous les auspices de l'Union africaine (UA), en collaboration avec le GIABA.

L'objet de l'atelier était de sensibiliser les États membres de l'Union africaine à l'importance de mettre à jour leurs législations pour faire face à la menace que représentent les mouvements illicites de fonds, en particulier ceux qui constituent une source de financement des organisations terroristes.

L'atelier a également été l'occasion pour le partage d'expériences et des bonnes pratiques en matière d'application et d'harmonisation des législations dans les pays membres.

Ont pris part à cette manifestation environ 30 participants issus d'institutions gouvernementales, en particulier des représentants du pouvoir législatif, des avocats, des organismes chargés de l'application de la loi et des organisations de la société civile.

Les participants ont été unanimes pour apprécier à sa juste valeur le défi majeur que représentent ces flux financiers illicites pour les pays en développement, dans la mesure où ces flux, contribuent, non seulement, au financement du terrorisme, mais également privent ces pays des ressources nécessaires aux investissements privés et publics, entravant ainsi le développement économique.

Lors de cet atelier, l'Unité a présenté l'expérience marocaine concernant les mesures législatives et réglementaires prises en vue de renforcer son arsenal normatif en matière de LBC/FT, ainsi que le dispositif marocain mis en place pour contrecarrer les flux illicites et lutter contre le terrorisme.

Enfin et dans le cadre du renforcement de la coopération régionale en matière de promotion de l'intégrité et de bonne gouvernance et suite à l'approbation de la **Convention de l'Union Africaine de Lutte contre la Corruption** lors du Conseil des ministres présidé par Sa Majesté le Roi en date du 10 octobre 2018, une délégation des chefs d'institutions du RINLCAO (Réseau d'Institutions Nationales de Lutte contre la Corruption d'Afrique de l'Ouest) a effectué une visite de courtoisie et de travail à notre pays entre le 17 et le 21 décembre 2018.

Dans ce cadre, ladite délégation a effectué une visite à l'Unité le 18 décembre 2018. Les représentants de cette délégation et les responsables de l'Unité ont échangé sur des questions relatives aux flux financiers illicites, au traitement des informations bancaires, etc. La visite a également été l'occasion de leur présenter le dispositif marocain de LBC/FT, l'organisation de l'Unité ainsi que son fonctionnement.

Durant une semaine, ladite délégation a eu l'occasion de s'entretenir avec un certain nombre d'administrations et d'organismes sur des questions relatives à la stratégie nationale de lutte contre la corruption, à la déclaration du patrimoine, aux aspects liés aux droits de l'Homme et aux volets relatifs à la jurisprudence, à la dénonciation, aux investigations et aux poursuites en matière de corruption.

## 3. ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES DE L'UNITÉ

### 3.1. Au niveau national

L'année 2018 a été exceptionnelle en nombre de déclarations de soupçon (DS) reçues, puisque pour la première fois, le seuil du millier a été dépassé. En effet, le nombre de DS reçues par l'Unité a atteint 1088, dont 1059 en relation avec le blanchiment de capitaux (BC) et 29 relatives au financement du terrorisme (FT).

#### *a. Les assujettis du secteur financier :*

##### • Catégories des assujettis du secteur financier

Pour les assujettis au dispositif de lutte contre le BC et le FT du secteur financier, on peut les catégoriser comme suit :

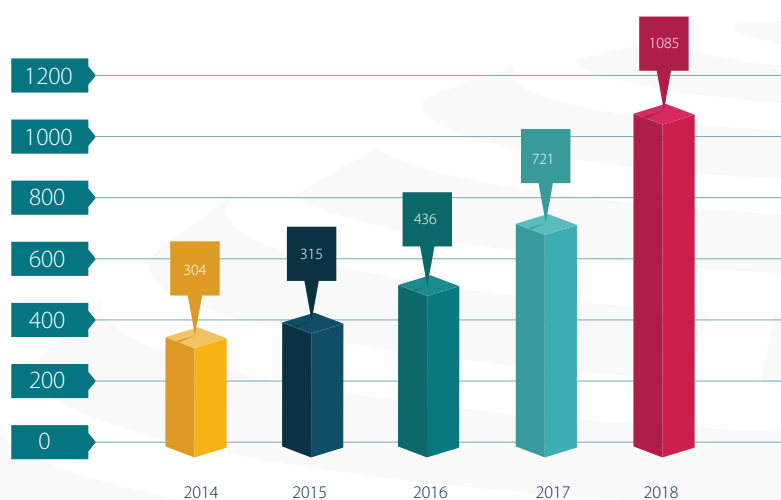
Sous-Secteur	Catégorie
Etablissements de crédit et organismes assimilés	Banques
	Sociétés de financement (SDF)
	Etablissements de paiement (EDP)
	Associations de micro-crédit
	Banques offshore
	Autres organismes assimilés
Marché des capitaux	Sociétés de bourse
	Sociétés de gestion d'actifs
Assurance et réassurance	Entreprises d'assurances et de réassurance
	Intermédiaires d'assurances
Change	Bureaux de change

##### • Déclarations de soupçons

Durant l'année 2018, l'Unité a reçu des assujettis du secteur financier, un total de 1.085 déclarations de soupçons liées à des cas de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme (Cf. en Annexe : cas de déclarations de soupçons traités). Ainsi, l'Unité a reçu depuis sa création un total de 3432 DS.

Comme le montre le graphique ci-dessous, le nombre des DS en 2018 présente un accroissement de plus de 50% par rapport à 2017 et de plus de 256% par rapport à 2014. Ce qui dénote d'un grand engagement des déclarants du secteur qui ont produit davantage de DS au cours des trois dernières années.

### Evolution annuelle du nombre des DS émises par les établissements du secteur financier entre 2014 et 2018



Le niveau de l'activité déclarative se caractérise clairement par le maintien d'une hausse significative quasi-linéaire depuis 2016.

#### • Répartition par nature de DS

Au cours de l'année 2018, l'Unité a reçu du secteur financier, 1056 DS liées au BC et 29 DS relatives au FT, ce qui porte le nombre total de DS reçues depuis 2014, à 2765 pour celles liées au BC et à 96 pour celles liées au FT.

#### Ventilation par nature des Déclarations de Soupçons de 2014 à 2018

DS	2014	2015	2016	2017	2018	Total
DS liées au BC	300	302	421	686	1056	2765
DS liées au FT	4	13	15	35	29	96
<b>Total</b>	<b>304</b>	<b>315</b>	<b>436</b>	<b>721</b>	<b>1085</b>	<b>2861</b>

#### • Répartition par catégorie d'assujettis

Les 1085 DS reçues en 2018 émanent de 31 personnes assujetties dont 16 banques, 6 établissements de paiement, 3 entreprises d'assurance et de réassurance, 3 sociétés de crédit à la consommation, une société de gestion de moyens de paiement, une association de micro crédit et une société de bourse.

Le secteur bancaire reste en 2018, le principal pourvoyeur de DS. Sa part par rapport au secteur financier, a enregistré un accroissement en comparaison avec 2017, puisqu'elle représente 71,15% des DS émises par ce secteur contre 68,51% reçues l'année dernière.

La part du secteur bancaire par rapport à l'ensemble des déclarations reçues par l'Unité, s'est également améliorée en enregistrant 70,95% contre 68,42% en 2017.

S'agissant des sociétés de gestion de moyens de paiement et des établissements de paiement, le nombre des déclarants a été de 7 en 2018 contre 5 et 9 respectivement en 2017 et en 2016. Il convient de noter que certaines catégories apparaissent pour la première fois parmi les déclarants. Il s'agit notamment d'une banque participative et d'une société de bourse.

### Evolution du nombre de DS reçues entre 2014 et 2018 ventilé par catégorie

Catégorie	2014	2015	2016	2017	2018
Banques conventionnelles	261	265	348	490	768
Banques offshore	-	1	3	4	3
Banques participatives	-	-	-	-	1
Sociétés de financement	20	29	24	53	23
Etablissements de paiement	20	20	60	173	284
Associations de micro-crédit		-	1	-	1
Entreprises d'assurances et de réassurance	3	-	-	1	4
Sociétés de bourse	-	-	-	-	1
<b>Total général</b>	<b>304</b>	<b>315</b>	<b>436</b>	<b>721</b>	<b>1085</b>

#### • Décisions d'opposition

En 2018, l'Unité a émis 3 décisions d'opposition concernant des transactions non encore exécutées, pour lesquelles elle a reçu des DS, et ce en vertu des articles 17 et 34 de la loi n° 43-05 telle que modifiée et complétée.

Concernant ces 3 décisions d'opposition, l'Unité n'a pas jugé nécessaire après analyse, de demander la prorogation des délais d'opposition aux opérations concernées.

## • Demandes d'informations destinées aux assujettis du secteur financier

Dans le cadre de l'enrichissement des dossiers traités par l'Unité, celle-ci a adressé en 2018 aux personnes assujetties du secteur financier, 7526 demandes d'informations (DI), contre 3924 en 2017, ce qui correspond à une augmentation significative de 91,79% par rapport à l'année précédente. Cela, est dû à l'augmentation du nombre des DS entre les années 2017 et 2018, ce qui a engendré l'augmentation du nombre des demandes d'informations dans le cadre du traitement des DS reçues.

Ces demandes d'informations varient selon le besoin en information et selon l'étape d'enrichissement des dossiers en cours d'analyse. Ci-dessous une description de ces catégories :

Description du type de la DI	Nombre de DI en 2017	Nombre de DI en 2018
<b>DI relatives aux opérations</b>	1 147	1 745
Opérations de change effectuées par une personne physique	10	3
Opérations enregistrées sur un compte bancaire	237	382
Opérations de transfert d'argent liées à une personne physique	900	1 360
<b>DI relatives aux documents</b>	93	102
Documents liés à une personne physique	58	17
Documents liés un compte bancaire	30	74
Documents liés à une personne morale	5	11
<b>DI relatives aux comptes</b>	2 629	5 627
Compléments sur un compte bancaire	230	470
Comptes liés à une personne morale	376	979
Comptes liés à une personne physique	2 023	4 178
<b>DI relatives aux personnes</b>	19	10
Personne physique	19	10
<b>DI relatives aux produits</b>	11	27
Produits liés à une personne physique	10	11
Produits liés à un compte	1	16
<b>DI relatives aux listes 1267/1989 et 1988 du Conseil de Sécurité des Nations Unies</b>	25	15
Liste relative à la résolution 1988 et aux résolutions subséquentes.	1	1
Liste relative aux résolutions 1267/1989 et aux résolutions subséquentes.	24	14
<b>Total</b>	<b>3 924</b>	<b>7 526</b>



Les demandes d'informations adressées aux assujettis du secteur financier en 2018, à l'instar de 2017, ont porté principalement sur des informations relatives aux comptes, aux opérations de transfert d'argent liées aux personnes physiques, aux comptes liés aux personnes morales, aux informations complémentaires relatives aux comptes et aux détails des transactions enregistrées sur les comptes sur une période donnée.

La répartition des DI en catégories, résulte d'un besoin de réduire les délais de réponse et de les adapter en fonction des informations demandées.

## ***b. Les assujettis du secteur non financier***

### **• Catégories des assujettis du secteur non financier**

Les assujettis au dispositif de LBC/FT du secteur non financier, peuvent être classés selon les catégories suivantes :

- avocats ;
- notaires ;
- adouls ;
- contrôleurs des comptes, comptables externes et conseillers fiscaux ;
- établissements de jeux de hasard y compris les casinos et les établissements de jeu de hasard sur internet ;
- agents et intermédiaires immobiliers ;
- négociants en pierres et métaux précieux et commerçants des antiquités et des œuvres d'art ;
- prestataires de services intervenant dans la création, l'organisation et la domiciliation des entreprises.

### **• Déclarations de soupçons**

Durant l'année 2018, l'Unité n'a reçu des assujettis du secteur non financier que 3 DS, ce qui dénote de la faiblesse de la capacité du secteur à effectuer des DS. Les 3 DS sont toutes liées à des cas de BC et proviennent de deux avocats (2 DS) et d'un casino (1 DS).

Les dossiers traités durant 2018, n'ont pas nécessité d'enrichissement auprès du secteur non financier.

## ***c. Échange dans le cadre de l'article 22 de la loi n° 43-05 :***

Les mesures édictées par cet article visent à renforcer le dispositif national de LBC/FT à travers :

- la déclaration à l'Unité des cas liés au BC/FT en provenance des non assujettis en complémentarité du processus de réception des DS des personnes assujetties et des

informations reçues des cellules de renseignements financiers (CRF) homologues. Ce qui va enrichir la base de données de l'Unité et lui permettre de recouper les informations ;

- la communication à l'Unité, des informations nécessaires pour l'enrichissement des dossiers en cours d'analyse, lui permettant ainsi de prendre des décisions basées sur des informations fiables et adéquates.

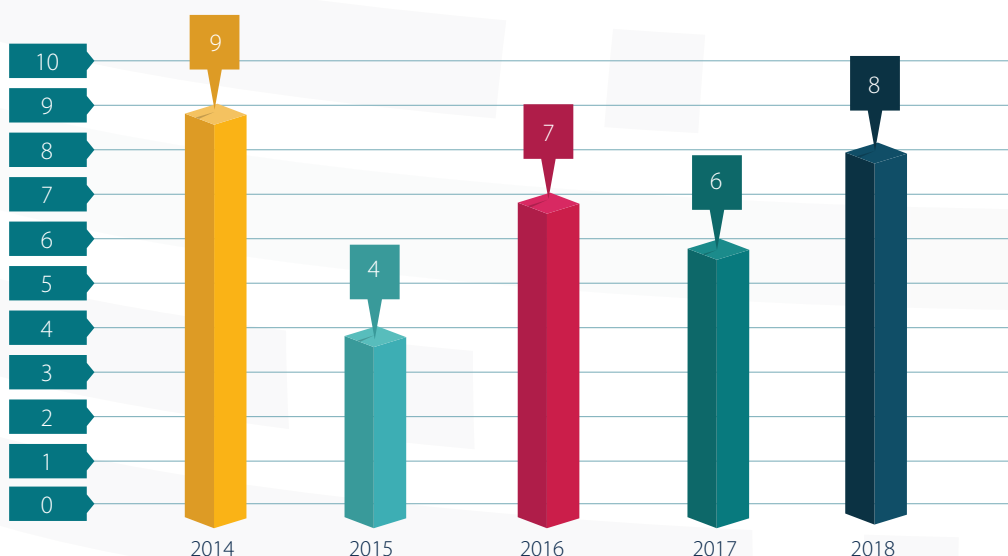
Les principaux pourvoyeurs de l'Unité dans ce domaine sont :

- l'Instance Nationale de la Probité, de la Prévention et de la Lutte contre la Corruption (INPPLC) ;
- le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale (MAECI) ;
- le Ministère de l'Economie et des Finances (MEF) ;
- Bank Al-Maghrib (BAM) ;
- l'Administration des Douanes et Impôts Indirects (ADII) ;
- l'Office des Changes (OC) ;
- l'Office Marocain de la Propriété Industrielle et Commerciale (OMPIC) ;
- la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) ;
- l'Agence Nationale de la Conservation Foncière, du Cadastre et de la Cartographie (ANCFCC) ;
- des personnes morales de droit privé.

- **Communications spontanées nationales reçues**

Les informations reçues dans le cadre de l'article 22 de la loi n° 43-05, sont considérées comme des communications spontanées nationales reçues. A ce titre, l'Unité en a reçu 8 au cours de l'année 2018, ce qui correspond à une augmentation de 33,33% par rapport à l'année précédente.

**Evolution annuelle du nombre de CS nationales reçues entre 2014 et 2018**



Par ailleurs, le nombre de partenaires, qui ont envoyé à l'Unité lesdites communications spontanées, est passé de 6 en 2017 à 5 en 2018.

Les principaux émetteurs de communications spontanées durant les trois dernières années sont le Ministère chargé des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale et l'Office des Changes.

#### • Demandes d'informations émises pour enrichissement:

L'Unité envoie des demandes d'informations aux personnes mentionnées dans l'article 22 précité afin de recueillir et de collecter des informations nécessaires à l'analyse des dossiers en cours. A cet égard, le nombre de DI envoyées aux partenaires, a connu un accroissement de 76,81% en 2018 par rapport à l'année 2017, soit 511 DI contre 289 DI l'année précédente, réparties comme suit :

- 51% des DI envoyées à l'Office Marocain de la Propriété Industrielle et commerciale (OMPIC) pour la collecte d'informations commerciales ;
- 27% des DI envoyées à d'autres personnes morales de droit privé pour recueillir des informations relatives aux transferts d'argent ;
- 16% des DI envoyées à l'Administration des Douanes et Impôts Indirects pour collecter diverses informations douanières ;
- 3% des DI envoyées à l'Office des Changes ;
- 3% des DI envoyées à l'Agence Nationale de la Conservation Foncière, du Cadastre et de la Cartographie afin de collecter des informations sur des biens immobiliers.

#### *d. Transmissions au ministère public:*

Sur la base de l'analyse des informations reçues par l'Unité et enrichies par les informations additionnelles émanant des personnes assujetties et des autres partenaires nationaux et internationaux, l'Unité procède, conformément aux dispositions des articles 18 et 34 de la loi n°43-05, à des transmissions au Procureur du Roi près le Tribunal de Première Instance de Rabat lorsqu'il s'agit de faits soupçonnés d'être liés au blanchiment de capitaux et au Procureur Général du Roi près la Cour d'appel de Rabat quand il s'agit de de faits suspectés d'être liés au financement du terrorisme.

C'est dans ce cadre que l'Unité a effectué, depuis sa création jusqu'à fin 2018, un total de 107 transmissions au Procureur du Roi près le Tribunal de Première Instance de Rabat et au Procureur Général près la Cour d'appel. Le nombre de transmissions effectuées en 2018 s'élève à 15 dont 12 transmissions relatives au BC et 3 au FT.

### 3.2. Au niveau international:

L'Unité peut échanger avec ses homologues étrangers des renseignements liés aux cas de BC/FT. Ces échanges peuvent être effectués sur la base du principe de la réciprocité ou dans le cadre de protocoles d'entente (MOU).

A cet effet, l'Unité réserve aux demandes de renseignements et aux communications spontanées reçues, dans le cadre de la coopération internationale, un traitement analogue aux déclarations de soupçon, en termes d'enrichissement, d'analyse et d'éventuelles transmissions au Parquet et ce, après obtention de l'autorisation de dissémination auprès de la Cellule de renseignement financier (CRF) émettrice, comme exigé par les principes d'échange du groupe Egmont, auquel l'Unité a adhéré en 2011 et qui constituent les standards internationaux en matière d'échange d'informations opérationnelles entre CRF.

Il importe de préciser que tous les échanges avec les CRF homologues se font dans le respect des principes d'Egmont quant à l'utilisation de l'information, à son traitement et à la préservation de sa confidentialité.

#### *a. Demandes de renseignements et communications spontanées*

- Demandes de renseignements

En 2018, le nombre des demandes de renseignements (DR) reçues par l'Unité des CRF homologues est de 94 DR, contre 97 reçues en 2017, soit une diminution de 3%.

Le nombre de DR reçues des CRF européennes a atteint une part de 94% avec un total de 88 demandes reçues en 2018 occupant ainsi la première position. Les CRF du continent américain viennent en deuxième position avec seulement 3 DR reçues, soit près de 3% des demandes globales, suivies par celles du continent asiatique classées en troisième position avec 2 DR, soit près de 2% des demandes globales et enfin une seule DR reçue d'une CRF du continent africain.

La proximité de l'Europe, le nombre important de marocains résidant à l'étranger (MRE) installés dans ce continent, et le nombre de ressortissants européens au Maroc, sont autant de facteurs qui expliquent la prédominance des échanges avec les CRF européennes.

En 2018, 8 CRF étrangères ont envoyé pour la première fois des DR à l'Unité, dont 7 sont européennes. Les informations demandées sont liées aussi bien au blanchiment de capitaux qu'au financement du terrorisme, transmises à l'Unité à travers le canal d'échanges sécurisés du groupe Egmont "Egmont Secure Web (ESW)".

En 2018, et à l'instar des années précédentes, les DR ont couvert un large éventail d'informations, notamment financières, policières, judiciaires, commerciales, foncières, administratives, fiscales, douanières et personnelles.

Pour répondre aux DR, un traitement similaire à celui des DS est effectué et l'enrichissement a lieu auprès des partenaires nationaux de l'Unité.

- **Communications spontanées :**

Parallèlement aux DR, l'Unité reçoit de ses homologues des communications spontanées (CS), relatives à des informations que la CRF émettrice estime pertinentes pour la CRF destinataire, et ce sans demander de renseignements en retour. Ainsi, 52 CS ont été reçues en 2018.

Cette diminution constatée par rapport aux années précédentes s'explique par l'achèvement de la dernière phase du projet relatif à la lutte contre le financement du terrorisme du groupe DAESH, qui a été lancé en 2015, par le groupe Egmont.

### *b. Demandes de renseignements émises*

Les DR émises découlent d'un besoin d'information lors de l'analyse d'un dossier opérationnel, impliquant notamment des entités ou des personnes étrangères ou résidant dans le pays destinataire de la demande, ou lorsque des transactions financières sont en relation avec le pays de la CRF homologue.

Afin d'enrichir les dossiers analysés en 2018, et dans le cadre de la coopération internationale, l'Unité a envoyé 13 demandes de renseignements à certaines CRF homologues, contre 5 DR émises en 2017.

A l'instar des demandes de renseignements reçues, on constate également une prédominance des CRF européennes destinataires avec près de 85% des DR émises.

Les raisons avancées dans le paragraphe précédent sont également valables pour expliquer cette prédominance.

### *c. Principales CRF partenaires*

Depuis le début des activités de l'Unité en 2009 et jusqu'à fin 2018, des CRF homologues se sont distinguées par le nombre important des échanges. Ainsi et en prenant en considération tous les types d'échanges, la CRF Belge "CTIF-CFI" est le premier partenaire de l'Unité avec un total de 220 demandes de renseignements et communications spontanées échangées. La CRF des Pays-Bas "FIU-NE" arrive en 2<sup>ème</sup> position avec un total de 219 échanges. La CRF française "Tracfin" arrive en 3<sup>ème</sup> position avec un total de 185 échanges.

Par ailleurs, dans le cadre du projet du groupe Egmont précité et auquel l'Unité a participé, la CRF américaine "FINCEN" a envoyé à cette dernière près de 1077 communications spontanées tout au long de ses différentes phases. L'Unité, et après avoir obtenu l'aval de FINCEN, a partagé les CS reçues avec les autorités d'application de la loi.



# CONCLUSION



## CONCLUSION

La position actuelle de l'Unité en tant que coordonnateur national efficace a eu une incidence positive sur ses activités opérationnelles et ce, compte tenu de l'amélioration de la qualité des DS, de l'évolution de leur nombre, ainsi que de celui des transmissions en justice.

En vue de contribuer au renforcement du dispositif national de LBC/FT, l'Unité entend poursuivre ses efforts, tant sur le plan stratégique que sur le plan opérationnel. Cela permettra de détecter les tendances du crime organisé lié au blanchiment de capitaux, d'une part, et d'accroître le nombre de DS et des transmissions en justice, d'autre part.

Si l'année 2018, a été marquée par l'achèvement de l'évaluation du dispositif national de LBC/FT, dans le cadre du deuxième cycle de l'évaluation mutuelle, l'Unité est désormais appelée à poursuivre ses efforts en coordination avec l'ensemble des Départements ministériels concernés ainsi qu'avec les autorités de contrôle et de supervision, en vue d'améliorer les degrés de conformité technique au regard des quarante Recommandations du GAFI à travers des réformes législatives, réglementaires et procédurales. Un autre défi réside dans le renforcement de l'efficacité du dispositif national et dans l'amélioration des degrés attribués au Royaume du Maroc par rapport aux Résultats Immédiats, en augmentant le volume des poursuites, des décisions judiciaires et des confiscations, tant pour les infractions de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme que pour les infractions sous-jacentes.

De même, l'année 2018 s'est achevée par une réalisation de grande envergure, en l'occurrence, l'adoption du premier rapport d'évaluation nationale des risques BC/FT du Royaume du Maroc qui a été parmi les premiers pays de la région à avoir procédé à l'élaboration du rapport d'évaluation nationale des risques de BC/FT et ce, avec la contribution effective de l'ensemble des parties concernées relevant à la fois des secteurs public et privé.

Une mobilisation de tous les acteurs concernés s'avère nécessaire afin de mettre à jour, de façon régulière, ledit rapport, via son alimentation avec les statistiques et informations nécessaires, et d'élaborer une stratégie nationale de lutte contre le crime organisé basée sur les plans d'actions intégrés au niveau du rapport.

Parallèlement, il serait opportun de parachever le cadre institutionnel à travers la création d'une commission nationale dont la mission consisterait à mettre à jour le rapport ENR et à veiller sur la mise en œuvre de la stratégie qui en résulte.

Ces défis, parmi d'autres, nécessitent, la consolidation du rôle de l'Unité en tant qu'acteur central au sein du dispositif national de LBC/FT, la mise à niveau de son cadre juridique et le renforcement de ses ressources humaines et matérielles pour l'accomplissement de ses missions.



# FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2018



## FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2018

- 22 janvier Organisation par l'UTRF, à Rabat, d'un atelier de travail sur les typologies et le renforcement des capacités en matière de LBC/FT en collaboration avec le GAFIMOAN, l'ESAAMLG, le GABAC et le GIABA.
- 6 février Participation de l'UTRF à un atelier de travail sous le thème "Enquête et poursuite des combattants terroristes étrangers", organisé par l'Ambassade américaine à Rabat.
- 21 février Participation de l'UTRF à la 2<sup>ème</sup> session de la 29<sup>ème</sup> réunion plénière du Groupe d'Action Financière (GAFI), en Argentine.
- 9 Mars Participation de l'UTRF à une réunion de haut niveau sur la lutte contre le financement du terrorisme organisée par l'Union africaine, à Alger.
- 12 mars Signature par l'UTRF d'un Mémoire d'entente avec la Cellule de Renseignement Financier du Qatar.
- 4 avril Participation de l'UTRF, en tant que membre, à la réunion de la Commission Nationale de Lutte contre la Corruption (CNLC) et à ses travaux préparatoires.
- 9 avril Participation de l'UTRF à un atelier régional, organisé par l'Ambassade américaine, sur « la lutte contre le financement du terrorisme » à Marrakech.
- 25 avril Participation de l'UTRF à la conférence internationale sur la lutte contre le financement du terrorisme "No Money for Terror", organisée sous la présidence du Chef d'Etat français à Paris.
- 28 avril Participation de l'UTRF à la 27<sup>ème</sup> réunion plénière du GAFIMOAN, à Beyrouth au Liban.
- 24 juin Participation de l'UTRF à la 3<sup>ème</sup> session de la 29<sup>ème</sup> réunion plénière du GAFI organisée conjointement avec le GAFIMOAN.
- 26 juin Signature par l'UTRF d'un Mémoire d'entente avec la Cellule de Renseignement Financier du Japon.

- 19 septembre Rencontre directe « face to face » entre la délégation marocaine et l'équipe des évaluateurs du GAFIMOAN à Manama, au Bahreïn.
- 24 septembre Participation de l'UTRF à la 25<sup>ème</sup> réunion plénière du Groupe Egmont, tenue à Sydney, en Australie.
- 17 octobre Participation de l'UTRF à la 1<sup>ère</sup> session de la 30<sup>ème</sup> réunion plénière du GAFI, tenue sous la présidence des Etats-Unis d'Amérique.
- 29 octobre Organisation par l'UTRF, conjointement avec l'ONUDC, de la formation sur l'Analyse du renseignement et Investigation judiciaire contre le financement du terrorisme, à Rabat.
- 24 novembre Participation de l'UTRF à la 28<sup>ème</sup> réunion plénière du GAFIMOAN à Beyrouth au Liban.
- 6 décembre Participation de l'UTRF, en partenariat avec l'Ordre régional des experts-comptables Casa-Sud, à une conférence sur « le rôle de l'Expert-Comptable dans la lutte contre le blanchiment de capitaux », à Casablanca.
- 10 décembre Participation de l'UTRF à l'atelier sur le développement et le renforcement des pratiques et de la législation nationale en matière de flux financiers illicites dans le cadre de la lutte contre le financement du terrorisme, tenu à Dakar.
- 13 décembre Organisation par l'UTRF d'un séminaire sur « les enquêtes et les poursuites dans le cadre des normes internationales en matière de LBC/FT », à Rabat.
- 17 décembre Organisation par l'UTRF, conjointement avec l'ONUDC, d'une formation avancée intitulée "Analyse du renseignement et Investigation judiciaire contre le financement du terrorisme", à Rabat.
- 20 décembre Organisation par l'UTRF, conjointement avec Bank Al-Maghrib, d'une réunion sur la conformité avec les établissements de crédit et organismes assimilés, à Casablanca.



# ANNEXE



## Cas n°1 : infraction de terrorisme

Souçons	Identification de la personne P1 sur la liste nationale d'un pays C1.
Intervenants	Personnes physiques.
Pays concernés	Maroc - Pays C1.
Circuits utilisés	Banques.
Instruments utilisés	Comptes bancaires.
Indices de soupçons	Mesures de gel imposées par les autorités du pays C1 à l'encontre de la personne P1.
Faits	Lors de l'application du processus de vigilance, le déclarant a relevé l'existence d'un compte ouvert au nom de la personne P1 faisant l'objet de mesures de gel de ses avoirs par les autorités du pays C1.
Résultats de l'analyse	Les comptes bancaires de P1 n'enregistraient pas de mouvements suscitant des soupçons.

## Cas n° 2 : Trafic de stupéfiants à l'international

Souçons	Implication des personnes physiques dans le trafic des stupéfiants.
Intervenants	Personnes physiques.
Pays concernés	Maroc - Pays C1
Circuits utilisés	Banques.
Instruments utilisés	Bons de caisse au porteur.
Indices de soupçons	Arrestation de la personne P1 ainsi que des membres de sa famille par les autorités du pays C1. - Tentative de vider les comptes bancaires de l'ensemble des personnes au Maroc juste après l'arrestation précitée. Placement des fonds dans des bons de caisse au porteur.
Faits	La personne P1 ainsi que des membres de sa famille ont été arrêtés par les autorités du pays C1, pour implication dans une opération déjouée de trafic de drogue.
Résultats de l'analyse	Les membres de la famille sont titulaires de comptes bancaires au Maroc, enregistrant des transactions de montants importants, dont la grande partie est investie sous forme de produits d'épargne. Après l'arrestation des membres de sa famille, P4 (fille de la personne P1) a tenté de vider les comptes des membres de sa famille en utilisant des procurations sur les comptes. - P4 a tenté de placer les fonds dans des bons de caisse au porteur, l'Unité est intervenue pour s'opposer à l'exécution des transactions en se basant sur l'article 17 de la loi n° 43-05, et a transmis le dossier au Parquet.

### Cas n° 3 : Tentative de mettre les fonds à l'abri d'une éventuelle saisie ou gel des biens

Soupçons	Tentative de mettre les fonds à l'abri d'une éventuelle saisie ou gel des biens.
Intervenants	Personnes physiques.
Pays concernés	Maroc.
Circuits utilisés	Compagnie d'assurance.
Instruments utilisés	Contrat d'assurance.
Indices de soupçons	Formulation d'une demande de rachat total du contrat d'assurance en supportant la pénalité de rachat, les frais de gestion ainsi que l'impôt sur le revenu.
Faits	Une personne P1 a effectué un versement de 10.000.000 MAD pour souscrire à un contrat d'assurance dont le bénéficiaire est une personne P2. Six mois après la souscription, P1 a demandé le rachat total en supportant la pénalité de rachat, frais de gestion ainsi que l'impôt sur le revenu.
Résultats de l'analyse	Les fonds servant à la souscription de l'assurance vie proviennent du compte d'une personne P3, qui voulait éviter un avis au tiers détenteur "ATD" sur ses comptes suite à une vérification fiscale, et mettre les fonds à l'abri sur le compte de P1.

#### Cas n° 4 : Falsification des moyens de paiement

Souçons	Utilisation des chèques falsifiés tirés sur des concessionnaires de voitures.
Intervenants	Personnes physiques. Personnes morales.
Pays concernés	Maroc.
Circuits utilisés	Secteur bancaire.
Indices de soupçons	Mouvements atypiques avec le profil économique. Plainte déposée par un concessionnaire automobile.
Faits	Lors de l'entrée en relation avec sa banque pour l'ouverture d'un compte A1, une personne P1 a déclaré exercer une activité à faible revenu mensuel. Une personne P2, associé et gérant d'une société E1 opérant dans le bâtiment, a encaissé sur le compte A2 de la société E1 des chèques falsifiés tirés sur des concessionnaires automobiles. La personne P1 a bénéficié d'un chèque d'une grande somme tiré sur la société E1.
Résultats de l'analyse	L'analyse a démontré que P2 a détourné des fonds en ciblant des concessionnaires automobiles à travers la création de sociétés fictives, la falsification des actes bancaires et l'usurpation d'identités. P1 a effectué plusieurs opérations de transferts dont l'objet et la justification économique sont indéterminés, ce qui traduit une volonté de cacher l'origine des fonds et de rendre difficile leur traçabilité.

#### Cas n° 5 : Faux ou Usage de faux / Escroquerie

Souçons	Présentation d'un document falsifié pour recevoir un virement international d'un montant très important.
Intervenants	Personnes physiques. Personnes morales.
Pays concernés	Maroc.
Circuits utilisés	Banques.
Instruments utilisés	Virement international.
Indices de soupçons	Opérations inhabituelles ou complexes non justifiées • Origines des fonds indéterminées • Falsification • Secteur d'activité à très haut risque (L'hébergement et la conservation des œuvres d'art contemporain) • Forme juridique risquée (Fondation) • Passage des fonds par un compte bancaire au Maroc sans justification économique.



<p><b>Faits</b></p>	<p>Les deux dirigeants P1 (étranger) et P2 (marocain) d'une récente fondation étrangère, ont approché les agences de quatre banques, en vue de rapatrier de l'étranger des sommes importantes dont l'origine reste inconnue. Les justificatifs présentés semblent falsifiés et les explications données restent peu convaincantes.</p>
<p><b>Résultats de l'analyse</b></p>	<p>Le site web de la Fondation est un site amateur sans contenu. Les comptes de la Fondation ne reflètent aucune activité réelle au Maroc.</p> <p>L'authentification de ses statuts porte plusieurs cachets certifiés conformes par différentes administrations dans quatre pays différents. Les deux projets annoncés par les dirigeants de la fondation au Maroc ne suffisent pas pour justifier le montant annoncé.</p>

### Cas n° 6 : Cybercriminalité et escroquerie internationale

<p><b>Soupçons</b></p>	<p>Blanchiment de capitaux lié à une affaire de cybercriminalité et d'escroquerie internationale.</p>
<p><b>Intervenants</b></p>	<p>Personnes physiques. Personnes morales.</p>
<p><b>Pays concernés</b></p>	<p>Maroc. 4 pays étrangers.</p>
<p><b>Circuits utilisés</b></p>	<p>Banques.</p>
<p><b>Instruments utilisés</b></p>	<p>Virements bancaires internationaux. Virements bancaires nationaux. Retraits en espèces.</p>
<p><b>Indices de soupçons</b></p>	<p>Relation indéterminée entre l'ordonnateur des virements à partir de pays étrangers et la société bénéficiaire au Maroc. Activité exacte de la société et objet économique des virements en provenance de l'étranger ne sont pas clairs. Virements reçus au Maroc, suivis par des virements émis vers d'autres pays.</p>
<p><b>Faits</b></p>	<p>Le compte A1 au Maroc de la société E1, détenue par P1, P2 et P3, a reçu des virements de montants importants en provenance de deux comptes d'une société E2 dans un pays C1. Une partie des fonds reçus a été ensuite transférée vers des comptes à l'étranger. P1 et E2, ainsi que d'autres personnes physiques et morales pourraient être impliqués dans une affaire d'escroquerie internationale.</p>

## Résultats de l'analyse

L'analyse du compte bancaire A1 au Maroc de la société E1, sise au pays C2, ne reflète aucune activité réelle au Maroc.

La personne P1, de nationalité C3, est l'associé unique de la société E2, sise à C1, qui a émis les fonds reçus sur A1 de manière fractionnée afin d'éviter toute détection.

D'après une plainte et un ordre de gel émis par un tribunal dans un pays C4, P1 et E2 feraient partie d'un réseau sophistiqué de blanchiment de capitaux qui aurait illégalement infiltré le système informatique d'une société dans le pays C4, et émis des ordres de paiement frauduleux ayant permis de transférer des millions de dollars dans plus de 20 juridictions dans le monde.

Les fonds reçus sur A1 ont été retirés en partie en espèces par P1, et une autre partie a été transférée en dehors du pays (C4 et C5) sans justification économique. Le reste a servi principalement de paiements par carte à l'étranger et un virement bancaire en faveur du compte A2 de P1.

Le compte A2 a enregistré des retraits importants en espèces par P1 et un virement en faveur du compte A3 de sa société E3 créée récemment au Maroc, avant qu'une grande partie ne soit retirée en espèces.

### Cas n° 7 : Virements internationaux importants dont l'origine et la destination sont douteuses

Soupçons	Utilisation douteuse de comptes bancaires au Maroc par un citoyen étranger.
Intervenants	Personnes physiques. Personnes morales.
Pays concernés	Maroc et Pays étrangers.
Circuits utilisés	Banques.
Instruments utilisés	Virements bancaires internationaux et nationaux.
Indices de soupçons	Utilisation des paradis fiscaux et de prête-noms. Absence d'intérêt économique à effectuer les opérations depuis le Maroc. Destination des fonds atypique. Activités exercées sensibles (extraction des mines, immobilier, construction des yachts de luxe).

## Faits

P1, homme d'affaires étranger, d'un pays C1, détient 3 comptes bancaires au Maroc A1, A2 et A3.

P2 est un chef d'entreprise marocaine exerçant dans l'immobilier, et détient un compte bancaire A4, ainsi que des procurations sur A1, A2 et A3 sans lien clairement défini entre P1 et P2.

A1 et A2 ont reçu des virements importants en provenance de paradis fiscaux, alors que A3 a été alimenté par des virements en provenance de A1 et de A2 et d'un autre compte A4 au nom de P2.

## Résultats de l'analyse

Informations négatives collectées sur P1 pour implication dans plusieurs affaires de blanchiment de capitaux (trafic d'armes, de drogue, corruption, etc...). Les comptes A1 et A2 ont reçu des virements importants en provenance des comptes ouverts dans des paradis fiscaux aux noms des sociétés E1 et E2 détenues par P1.

Le compte A3 a été alimenté par des virements issus de A1 et de A2 et de A4.

Les fonds reçus ont été transférés, en grande partie, vers des comptes à l'étranger dans quatre pays (C1, C2, C3 et C4).

P1 n'a pas d'activité connue au Maroc pour justifier ses transactions.

Le compte A4 avait reçu des virements d'un compte joint de P1 et d'une autre personne P3, ouvert dans un paradis fiscal, en déclarant que l'objet de ces fonds est d'investir dans des projets immobiliers au Maroc.

P2 serait probablement le délégué de P1 pour une affaire immobilière au Maroc.

Toutefois, l'analyse de leurs comptes ne montre aucun investissement ou utilisation des fonds reçus dans ce sens.

P1 a utilisé ses comptes au Maroc et la notoriété de P2 dans le domaine immobilier pour blanchir des fonds acquis de manière illicite.

## Cas n°8 : Manipulation de fonds importants liés à la prostitution et au proxénétisme

<b>Souçons</b>	Réception de rémunérations d'applications et de sites liés à la prostitution et au proxénétisme et distribution des fonds via des établissements de paiement.
<b>Intervenants</b>	Personnes physiques et morales.
<b>Pays concernés</b>	Maroc et pays étrangers.
<b>Circuits utilisés</b>	Banques. PayPal. Etablissements de paiement.
<b>Instrument utilisés</b>	Virements bancaires internationaux. Paypal. Transferts d'argent.
<b>Indices de soupçons</b>	Provenance douteuse des fonds. Accroissement inhabituel de patrimoine. Difficulté de s'assurer de l'objet économique des transferts d'argent. Nombre et volume importants de transactions sur les comptes d'une personne de jeune âge. Absence d'informations sur la nature des prestations en contrepartie des paiements.
<b>Faits</b>	P1 est jeune étudiante, et est associée unique d'une société E1 dont l'activité déclarée est "Prestation de services, Applications téléphoniques, Sites web, Import/Export, Négoce général". P1 a reçu sur son compte A1 des virements internationaux de montants très importants émis par différentes contreparties. Ces opérations sont suivies systématiquement par des retraits en espèces par P1.
<b>Résultats de l'analyse</b>	P1 est très active sur des sites et applications de rencontres en ligne pour adultes et proposerait ses services moyennant une rémunération, aux abonnés desdites applications qui favorisent la prostitution et le proxénétisme. Son compte A1 est mouvementé quasi-exclusivement par des virements internationaux de montants très importants émis par des contreparties atypiques (PayPal et application de rencontre pour adulte en ligne).

## Résultats de l'analyse

Deux autres comptes A2 et A3 de P1 sont mouvementés par des dépôts et des retraits en espèces dont l'origine et la destination sont inconnues.

Un autre compte A4 est alimenté principalement par des versements en espèces et a servi en partie à payer plusieurs personnes physiques de jeune âge et dont le lien avec P1 n'est pas clair. Le reste a été retiré en espèces.

Les comptes bancaires A5 et A6 de la société E1 ne reflètent aucune activité réelle et fonctionnement de la même manière que A1.

P1 a émis des transferts d'argent de volume et fréquence importants en faveur de plusieurs personnes physiques qui pourraient faire partie d'un large réseau de prostitution au Maroc.



UNITE DE TRAITEMENT DU RENSEIGNEMENT FINANCIER  
Edition 2019

Dépôt légal : 2017PE0001  
ISSN : 2550-3839